

À pas mesurés

Rapport sur le
Fonds canadien contre
les mines terrestres
1999-2000



Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs
and International Trade

Canada



(Page couverture) Dans la province d'Inhambane, au Mozambique, des femmes marchent le long d'une route endommagée par des inondations dans un secteur infesté de mines. Le Canada appuie des programmes de déminage, d'aide aux victimes et d'information sur les mines dans les localités avoisinantes. Photo : Nicolas Drouin/ACDI



À pas mesurés : Rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres 1999-2000

Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque nationale du Canada

Canada. Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

À pas mesurés : rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres, 1999-2000

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Measured Steps.

ISBN 0-662-65499-4

N° de cat. E2-193/2000

1. Mines terrestres.
2. Mines terrestres -- Politique gouvernementale -- Canada.
3. Mines antipersonnel (Droit international).

I. Titre: Measured Steps.

JZ5645.M42 2000 355.8'25'115 C2001-980071-1F



À pas mesurés

Rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres, 1999-2000

Messages des ministres	2
------------------------	---

Introduction	
À pas mesurés : les progrès de l'application de la Convention d'Ottawa	5

Pour mettre fin à l'utilisation, la production, l'exportation et le stockage des mines	10
---	----

Réduction du nombre de victimes et campagnes d'information	16
---	----

Opérations de déminage	20
Le Centre canadien des technologies de déminage	28

L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire	32
--	----

Pour améliorer l'information et la coordination	37
---	----

La poursuite des efforts	41
--------------------------	----

Tableaux des dépenses, 1999-2000	
Dépenses des ministères selon le programme	44
Dépenses consacrées à l'interdiction des mines	44
Dépenses selon le secteur d'activité	45
Fonds affectés à l'action antimines selon le pays	46

Le leadership du Canada porte fruit



Je suis heureux de présenter au Parlement et aux citoyens et citoyennes du Canada le rapport des activités menées dans le cadre du Fonds canadien contre les mines terrestres au cours de sa deuxième année d'existence, soit l'exercice 1999-2000. *À pas mesurés : rapport sur le Fonds canadien contre les mines terrestres, 1999-2000* décrit les efforts que continue de déployer le gouvernement canadien pour répondre à la crise humanitaire créée par ces terribles engins.

Le Canada a joué un rôle important dans les démarches qui ont abouti à la signature de la Convention visant à interdire les mines. Je suis fier du leadership que nous continuons d'exercer dans les efforts en vue de faire ratifier, appliquer et respecter la Convention d'Ottawa par tous les pays du monde. Si ce document représente pour le Canada une réussite tout à fait remarquable, sa signification profonde réside dans le fait qu'il institue un régime détaillé pour relever le défi que posent les mines terrestres à la communauté mondiale. Je maintiens mon engagement personnel à veiller au succès de la Convention parce que je suis convaincu qu'elle a des effets bénéfiques sur la vie des innombrables personnes et localités frappées par ce fléau à travers le monde.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Canada a continué d'appuyer tous les aspects de l'action menée à l'échelle de la planète pour combattre le problème des mines. Il a contribué environ 22 millions de dollars aux activités de déminage, de destruction des stocks, d'aide aux victimes, de sensibilisation et d'action intégrée menées dans plus de 20 pays. En plus de prêter main forte à ceux et celles qui s'emploient à améliorer l'information et la coordination de l'action antimines, nous avons aidé à soutenir le rôle que joue la société civile dans la promotion de cette action au Canada et à l'étranger, et nous avons réalisé des progrès importants dans la mise au point de technologies de déminage et autres.

Comme l'évoque son titre, le rapport fait état des étapes franchies graduellement pour assurer l'efficacité concrète de la Convention. Il est réconfortant de constater les progrès réalisés en ce qui a trait au nettoyage des terrains infestés de mines, à la réduction du nombre d'incidents provoqués par celles-ci et au soutien apporté aux victimes. Et il est tout aussi encourageant de voir que le nombre des pays qui appuient la Convention, notamment en y adhérant formellement et en contribuant eux-mêmes à l'action antimines, ne cesse de croître.

Les efforts du Canada portent donc fruit, et c'est avec beaucoup de plaisir que j'anticipe de pouvoir vous présenter au cours des années qui viennent d'autres rapports décrivant les succès de la Convention.

John Manley

Ministre des Affaires étrangères

Comme en témoigne ce rapport, les Canadiens jouent un rôle efficace dans les démarches en vue d'améliorer le sort des individus et des villages touchés par les mines terrestres dans les pays en développement. Nous connaissons les effets dévastateurs de ces armes, qui tuent et mutilent sans discrimination, et dont les victimes sont souvent les membres les plus vulnérables de la société – des enfants qui jouent dans un champ, des femmes qui vont au puits ou cherchent du bois pour allumer le feu. De plus, la frayeur qu'inspirent les mines freine les activités de développement et paralyse les efforts.

L'ACDI investit stratégiquement dans l'avenir des pays infestés de mines en les aidant à acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour pouvoir procéder eux-mêmes au déminage des terrains contaminés. Le Canada vient également en aide aux personnes et aux localités touchées par les mines en améliorant les systèmes de soins de santé afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des victimes. Notre appui aux organisations non gouvernementales et internationales aide celles-ci dans leurs efforts de réadaptation et de réintégration des victimes, ainsi que dans l'organisation d'activités d'information sur les mines.

Le défi qui nous attend est de taille, mais nous pouvons néanmoins d'ores et déjà constater des résultats positifs deux ans après le lancement du Fonds canadien contre les mines terrestres. Ainsi, nous apprenons à la lecture de ce rapport que le nombre de nouvelles victimes des mines est en baisse et que le déminage des zones hautement prioritaires comme les écoles, les routes et les terres agricoles accuse des progrès tangibles.

Ce sont là, à mes yeux, des résultats très prometteurs, et qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme beaucoup plus vaste. La protection des enfants contre les mines est un pas important, mais il est tout aussi impératif de veiller à ce que les jeunes prennent conscience du danger qui les entoure. Nous ne pourrons y arriver que si nous orientons les investissements vers des programmes de développement social dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et la protection de l'enfance.

Maria Minna

Ministre de la Coopération internationale



La Convention d'Ottawa, signée en décembre 1997, a marqué le premier pas vers l'élimination des mines antipersonnel.

Depuis, nous avons pris de nombreuses autres mesures pour aider les peuples à se défaire des champs de mines et les pays à détruire leurs stocks. Le gouvernement du Canada participe pleinement à ce combat.

Le ministère de la Défense nationale, par l'entremise du Centre canadien des technologies de déminage, à Suffield (Alberta), a réalisé des progrès impressionnants dans la mise au point de techniques pour la détection des mines antipersonnel. Il met l'accent sur des équipements peu coûteux qui peuvent être utilisés facilement dans les pays touchés par les mines. D'importantes améliorations ont également été réalisées dans la conception de vêtements de protection pour les équipes de déminage. Le Centre s'est acquis une réputation mondiale pour ses innovations technologiques et ses installations servant à la mise à l'essai des nouvelles technologies.



Le personnel des Forces canadiennes participait déjà activement aux opérations de déminage humanitaire bien avant la signature de la Convention d'Ottawa. Au Koweït, en Somalie, au Rwanda, au Cambodge, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, des membres des Forces canadiennes ont déblayé des champs de mines, enseigné aux populations locales comment mener des activités de déminage dans des conditions de sécurité et mis en place des programmes d'information qui revêtent une importance toute particulière pour la protection des enfants. Les experts des Forces canadiennes ont également dispensé des conseils sur les façons de détruire les stocks de mines à un grand nombre de militaires dans toutes les régions du monde.

Grâce au Fonds canadien contre les mines terrestres, il a été possible d'aller au-delà des déclarations de bonnes intentions et de prendre des mesures concrètes en vue d'éliminer les mines antipersonnel. Je suis extrêmement fier de la contribution importante apportée à cet égard par les hommes et les femmes qui œuvrent au sein des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale.

Art Eggleton

Ministre de la Défense nationale



En ma qualité de ministre de l'Industrie, je suis heureux que notre ministère contribue aux efforts importants déployés par le gouvernement du Canada pour éliminer les mines terrestres et venir en aide aux victimes de ces armes effroyables.

Par l'entremise de Partenariat technologique Canada, Industrie Canada collabore avec le secteur privé et le Centre canadien des technologies de déminage afin de mettre au point et de commercialiser des technologies et des équipements qui permettront aux gens de retourner en toute sécurité dans les champs et les villages abandonnés des régions dévastées par la guerre à travers le monde.

On peut illustrer cet engagement en citant l'investissement effectué par Industrie Canada dans PRO MAC Manufacturing, une entreprise de Duncan (Colombie-Britannique), par l'intermédiaire du Fonds canadien contre les mines terrestres. Cet investissement mènera à la commercialisation de la machine de fauchage/déminage, qui enlève le feuillage afin de permettre aux opérations de déminage de se poursuivre. Cette technologie réduira les risques auxquels s'exposent les démineurs et contribuera à accélérer l'élimination des mines terrestres.

La contribution d'Industrie Canada à la lutte contre les mines montre clairement comment l'innovation peut contribuer à améliorer la qualité de vie des gens à travers le monde. Elle met aussi en lumière le rôle important que joue le gouvernement du Canada pour faciliter la mise au point de produits innovateurs.

C'est là un exemple des actions entreprises par Industrie Canada pour améliorer les choses – non seulement en faveur de la population canadienne mais aussi pour les gens qui vivent partout ailleurs dans le monde.

Brian Tobin

Ministre de l'Industrie

INTRODUCTION

À pas mesurés : les progrès de l'application de la Convention d'Ottawa

Les mines antipersonnel continuent de répandre la souffrance dans de nombreux pays, mais nous savons aujourd'hui que les mesures prises par la communauté internationale pour éliminer ces engins mortels donnent des résultats positifs. On peut en effet mesurer les progrès réalisés grâce aux efforts du Canada et d'autres pays et organisations internationales et non gouvernementales. La Convention d'Ottawa a mis en place un régime qui nous permet de nous attaquer globalement au problème des mines terrestres à travers le monde. Par ailleurs, le Canada, par l'intermédiaire du Fonds canadien contre les mines terrestres (FCMT) et au moyen d'autres ressources, apporte une importante contribution à la concrétisation de ce cadre d'action.



John Roddick

Le problème

Les mines terrestres antipersonnel sont des armes déposées par terre ou enfouies dans le sol et qui, sous la simple pression d'un pas humain, peuvent exploser, mutilant leurs victimes ou entraînant même la mort. Ces armes meurtrières dissimulées causent des blessures atroces et causent souvent de graves hémorragies, la perte d'une jambe ou d'un bras et de graves lésions corporelles.

Les principales victimes des mines sont des civils, souvent des femmes et des enfants vivant dans des pays où on ne dispose pas du matériel nécessaire pour prodiguer les soins et les services de réadaptation requis. Bon nombre d'incidents impliquant des mines ne sont pas rapportés aux autorités compétentes car les victimes succombent à leurs blessures avant de pouvoir se rendre à l'hôpital.



Frank Lypho

Les mines antipersonnel – telles les mines à fragmentation sur piquet POM-Z 2M (ci-haut) et les mines à effet de souffle PRB M409 (ci-contre) – continuent de tuer et blesser sans discrimination, longtemps après avoir été posées.

L'utilité militaire marginale des mines ne fait pas le poids devant la crise humanitaire qu'elles provoquent.

Des populations entières sont terrorisées à l'idée que leurs champs, leurs routes et les environs de leurs domiciles peuvent être minés. La crainte des mines empêche les gens d'exploiter leurs terres et infrastructures en toute sécurité et de manière productive, ce qui nuit au développement local et à la capacité des gens de subvenir à leurs besoins et de prospérer.

L'impact tragique de ces « sentinelles silencieuses » dépasse largement leur utilité militaire marginale. On a en effet démontré que les mines antipersonnel ne sont pas vraiment utiles aux militaires, mais on s'en sert néanmoins depuis longtemps contre les populations civiles. Elles constituent un obstacle au développement durable, au retour des réfugiés dans leurs foyers et aux efforts de reconstruction après les conflits.

Le mouvement en faveur du changement

Au début des années 90, diverses organisations non gouvernementales (ONG) actives dans le domaine du développement et de l'aide humanitaire ont lancé un cri d'alarme au sujet des mines. Les souffrances attribuables à ces engins et les obstacles qu'ils posent à l'utilisation productive des terres nuisaient aux activités de reconstruction et de développement durable entreprises par les ONG et les populations locales.

C'est ainsi qu'a pris naissance un mouvement mondial visant à interdire les mines, à déminer les terrains contaminés et à venir en aide aux victimes. Un certain nombre d'États, dont le Canada, ont par la suite adhéré à la campagne antimines. Cette alliance entre les gouvernements et la société civile, jumelée à une initiative diplomatique accélérée unique en son genre, lancée par le Canada, est devenue le « Processus d'Ottawa ». Elle a débouché sur la négociation de la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction » – la Convention d'Ottawa, signée en 1997.

La Convention d'Ottawa : un cadre d'action

Le Prix Nobel de la paix pour l'année 1997 a été décerné à la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT) et à sa coordonnatrice, Jody Williams, en reconnaissance des efforts menant à la signature de la Convention. Tant les ONG que des pays comme le Canada savaient par contre que le travail ne faisait que commencer. Il fallait maintenant assurer le respect des dispositions de la Convention.

La Convention d'Ottawa a ceci de singulier qu'elle prévoit l'interdiction d'une arme qui est utilisée depuis de nombreuses décennies et qu'elle établit les mesures qui doivent être prises pour atténuer les souffrances causées par cette arme.

Pas moins de 133 États ont paraphé la Convention pendant la période où elle était ouverte à la signature, signifiant ainsi leur

Ce sont des organisations de la société civile, révoltées par les souffrances provoquées par ces armes, qui ont donné l'impulsion initiale au mouvement en vue d'interdire les mines terrestres.



intention de la sanctionner officiellement à une date ultérieure et, en vertu du droit international, de ne poser aucun geste susceptible de compromettre la réalisation de ses objectifs. Dès le 1^{er} mars 1999, elle avait recueilli un nombre suffisant de ratifications pour pouvoir entrer en vigueur. Depuis, les appuis en faveur de la Convention n'ont cessé de croître et, le 31 décembre 2000, 109 États l'avaient ratifiée ou y avaient formellement adhéré, indiquant ainsi qu'ils en acceptaient les modalités.

L'engagement du Canada

Le Canada prend très au sérieux les obligations qui lui incombent aux termes de la Convention. À peine un mois avant que les représentants de 122 pays se réunissent à Ottawa pour signer le document, le Canada achevait la destruction de ses stocks de mines antipersonnel. Il a en outre été le premier pays à ratifier la Convention et il a adopté une loi aux termes de laquelle commet un crime tout Canadien qui produit, utilise, transfère ou possède des mines terrestres.

Le Canada a concrétisé financièrement son engagement envers les objectifs de la Convention d'Ottawa lorsqu'en décembre 1997 le Premier ministre Jean Chrétien a annoncé la constitution d'un fonds doté de 100 millions de dollars sur cinq ans pour faciliter la poursuite des travaux visant à universaliser l'interdiction des mines et à



MAECI

réaliser les objectifs de la Convention. La régie du Fonds canadien contre les mines terrestres est assurée au moyen d'une formule innovatrice de collaboration entre quatre ministères fédéraux, soit le ministère des Affaires étrangères et du Commerce

international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Industrie Canada et le ministère de la Défense nationale (MDN).

Pour coordonner cette action et mettre en évidence l'importance prioritaire qu'il lui attribue, le Canada a nommé Jill Sinclair ambassadrice spéciale responsable de tout ce qui se rapporte à la mise en application de la Convention. En 1999, M^{me} Sinclair a été remplacée par Daniel Livermore au poste d'ambassadeur à l'action contre les mines. Le Canada a en outre constitué au sein du MAECI une unité spéciale chargée de l'action antimines et de l'application de la Convention.

Le Premier ministre Jean Chrétien prenant la parole lors de la séance de signature de la Convention d'Ottawa en 1997.

Les pays qui acceptent d'être liés par la Convention prennent les engagements suivants :

- cesser immédiatement d'utiliser, de produire et de transférer des mines antipersonnel;
- détruire les stocks existants dans un délai de quatre ans;
- déminer tous les terrains contaminés dans un délai de 10 ans;
- participer à la prestation de soins aux victimes des mines et à leur réadaptation;
- collaborer à la mise en place d'un régime visant à assurer le respect intégral de la Convention.



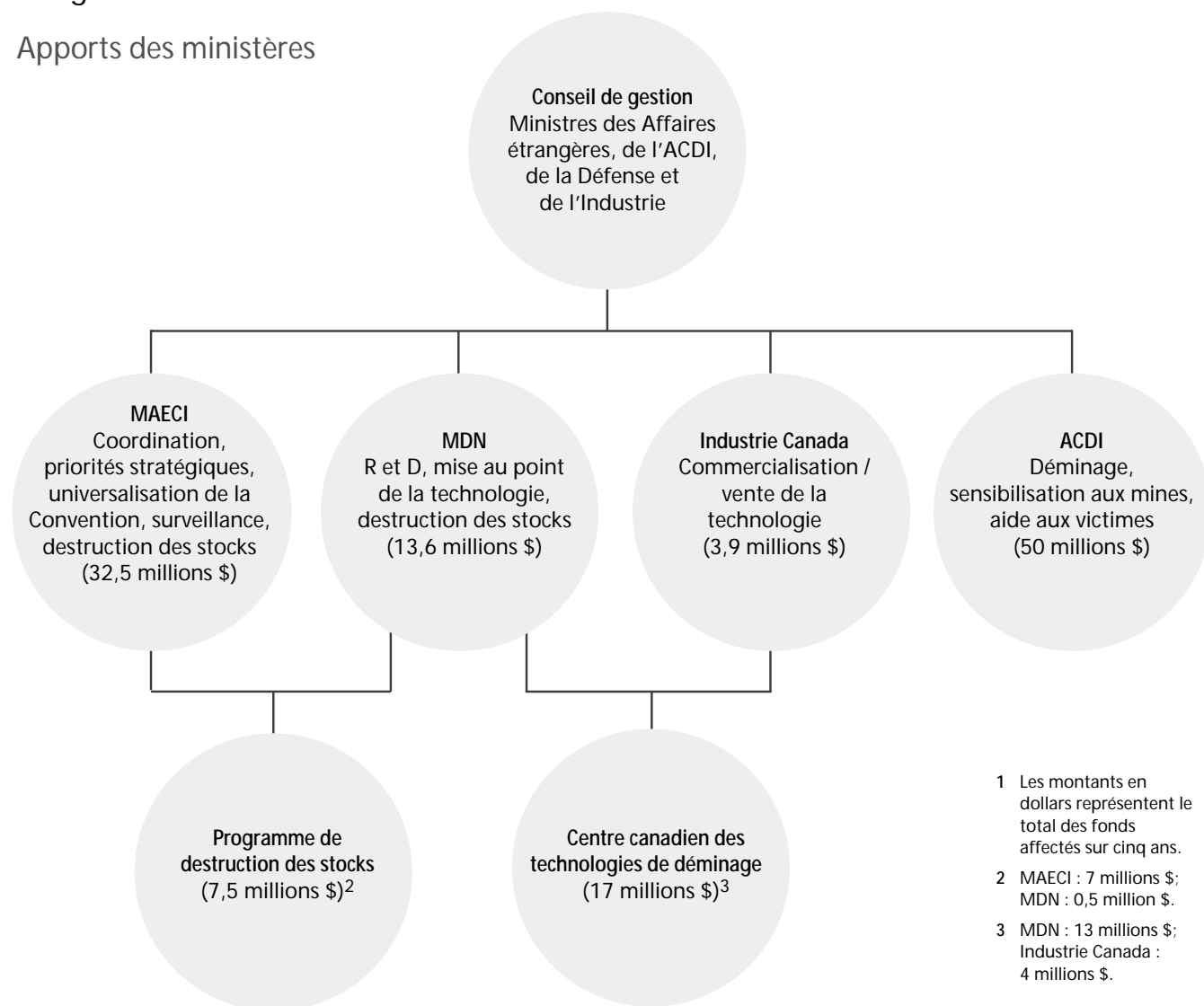
Mary O'Neill

L'ambassadeur du Canada à l'action contre les mines, Daniel Livermore.

Fonds canadien contre les mines terrestres

Budget : 100 millions de dollars¹

Apports des ministères



Le MAECI a été désigné ministre responsable des initiatives axées sur l'universalisation de la Convention, d'initiatives antimines locales visant à promouvoir et renforcer les appuis à la Convention, de mesures de coordination internationale et de la formulation des politiques, d'activités de surveillance pour assurer le respect de la Convention et de campagnes en vue d'informer le public canadien au sujet des mines terrestres. Le MAECI collabore également avec le MDN à un programme destiné à aider d'autres pays à détruire leurs stocks de mines.

L'ACDI détient pour sa part le rôle directeur dans les domaines du déminage, de la sensibilisation aux mines et de l'aide aux victimes. Son action vise à favoriser la réconciliation et la reconstruction dans les pays touchés par les mines, de même que la reprise des activités de développement durable à l'issue des conflits qui les ont secoués. L'ACDI s'emploie à renforcer les capacités des institutions qui jouent un rôle critique, par le truchement d'ONG canadiennes, du secteur privé et d'organisations multilatérales, y compris les Nations Unies, le Comité international de la Croix-

Rouge (CICR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'ACDI soutient également l'action antimines dans un certain nombre de pays dans le cadre de son programme général d'aide au développement.

Le MDN et Industrie Canada ont uni leurs efforts pour établir le Centre canadien des technologies de déminage (CCTD), situé au Centre de recherche pour la défense, Suffield (CRDS) en Alberta. La mission du CCTD consiste à mettre au point des technologies peu coûteuses et durables de détection et de neutralisation des mines, de protection du personnel et d'aide aux victimes, et à chercher des solutions de rechange aux mines terrestres dans le contexte des opérations militaires. Il s'occupe en outre d'évaluer les technologies mises au point par ses propres chercheurs ou par l'industrie canadienne, grâce aux installations dont il dispose du fait de son association avec le CRDS. C'est à Industrie Canada que revient la tâche de faire la promotion des technologies les plus prometteuses. Le MDN participe également à l'action antimines en envoyant des conseillers techniques dans les régions contaminées.

À pas mesurés : les progrès de l'application de la Convention

La mise en place du nouveau régime international établi par la Convention d'Ottawa va bon train. En juillet 2000, la ratification du traité par la Mauritanie marquait un jalon important, car ce pays était le 100^e État à l'adopter formellement. Les appuis ne cessent de s'accroître, et les pays qui n'ont pas encore souscrit à cet important document humanitaire sont de plus en plus nombreux à s'engager à modifier leur comportement vis-à-vis les mines.

Les travaux de déminage se poursuivent à un rythme remarquable. Dans les pays les plus contaminés, les terres remises en état d'exploitation à l'intention des populations locales s'accroissent sans cesse. Si le nombre de nouvelles victimes reste encore trop élevé, on assiste néanmoins à une baisse sensible, en partie grâce aux efforts d'information. Les personnes qui ont survécu à l'explosion d'une mine (les « survivants ») et les localités où elles vivent reçoivent des services et des

soutiens plus importants et de meilleure qualité. Grâce à une information plus abondante et plus précise, on peut désormais mieux comprendre l'ampleur du problème et fixer les priorités de manière plus efficace. Enfin, on voit se multiplier les efforts visant à assurer la pérennité de l'action antimines.

Le présent rapport vise à renseigner le Parlement et la population du Canada au sujet des progrès réalisés relativement à l'action antimines, et plus particulièrement à faire état de la contribution du Canada à cet égard. À la fin du deuxième exercice du FCMT, nous nous sommes rapprochés de notre objectif d'éradication de toutes les mines. Il reste beaucoup à faire, mais les progrès accomplis jusqu'à présent nous autorisent à espérer que la Convention d'Ottawa pourra jouer son rôle et contribuer à la solution du problème des mines sur toute la planète.



Le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants tués ou mutilés par les mines est encore trop élevé.

Robert Semanik

Pour mettre fin à l'utilisation, la production, l'exportation et le stockage des mines

La Convention d'Ottawa établit un régime pour la résolution du problème mondial des mines terrestres en prévoyant l'interdiction complète des mines et en obligeant les pays qui ont les ressources nécessaires à participer aux activités de déminage, à venir en aide aux victimes et à contribuer à d'autres aspects de l'action antimines. En mars 1999, le monde entier applaudissait l'entrée en vigueur de la Convention, mais le travail concret se poursuit pour que soient respectées les modalités de cet instrument.

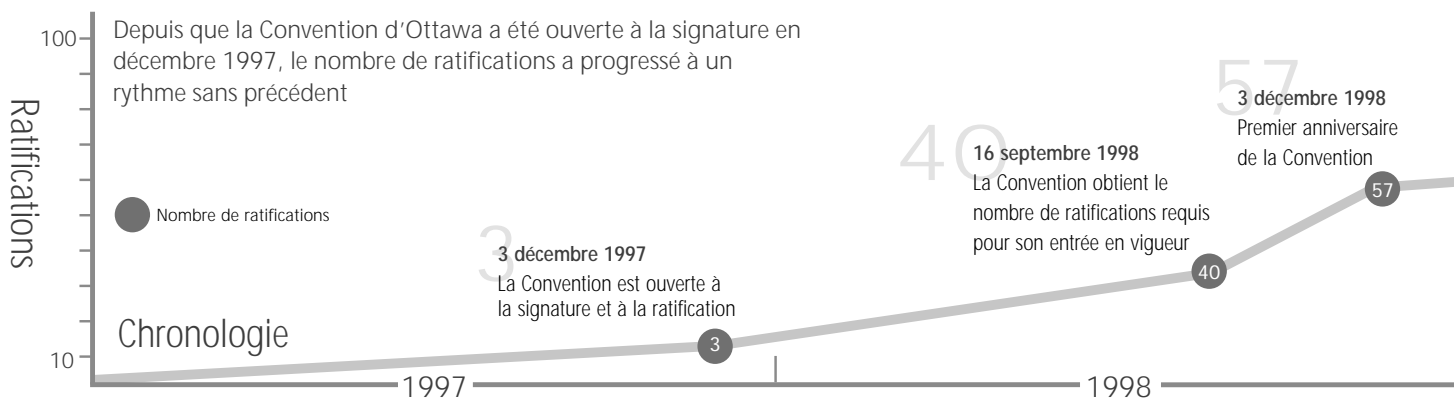
On peut d'ores et déjà signaler des progrès en ce qui a trait à tous les aspects du statut général et de la mise en application de la Convention. En particulier, 133 pays ont paraphé la Convention pendant la période où elle était ouverte à la signature, signifiant ainsi leur appui général au document et leur intention d'en accepter les modalités à une date ultérieure. Au 31 décembre 2000, 109 pays avaient formellement accepté de respecter les obligations prévues dans la Convention en adhérant à celle-ci ou en la ratifiant.

La mise en place d'un régime international axé sur l'élimination des mines antipersonnel a également influé sur le comportement des pays qui n'ont pas encore signé la Convention d'Ottawa. Certains d'entre eux ont pris des

mesures qui les rapprochent sensiblement de l'interdiction des mines en adoptant des moratoires sur leur utilisation, leur production et leur exportation, et en s'engageant à accéder à la Convention d'ici quelques années.

D'après l'Observatoire des mines de la CIMT, le nombre de producteurs de mines antipersonnel a diminué de façon remarquable ces dernières années, passant de 54 à 16. Aujourd'hui, 33 des 34 pays dont on sait qu'ils exportaient autrefois des mines terrestres ont formellement déclaré qu'ils avaient mis fin à ces ventes. Par ailleurs, plus de 50 pays ont détruit au-delà de 22 millions de mines. Pour la première fois depuis plusieurs décennies, le déminage se fait à un rythme plus rapide que l'installation de nouvelles mines.

Vers la ratification universelle de la Convention



Collaboration

L'alliance durable qui s'est établie entre les États et les organisations de la société civile donne l'impulsion nécessaire pour assurer la mise en application de la Convention et le respect de ses dispositions. Le Canada reconnaît le rôle essentiel que jouent des organismes comme la CIMT, le CICR et Action Mines Canada (AMC), qui mettent en valeur la nécessité de poursuivre l'action en vue d'assurer le succès de la Convention. Pour appuyer leurs efforts, le Canada offre, par l'entremise du Programme de partenariat pour l'action contre les mines du MAECI, un appui financier aux activités qui contribuent à la réalisation de ses objectifs en ce qui a trait à la ratification et à la mise en application universelles de la Convention.

En 1999, le Canada a versé environ 713 000 dollars à des organisations de la société civile au titre du Programme de partenariat pour l'action contre les mines. AMC, une coalition d'ONG, a reçu 316 000 dollars en 1999 pour ses activités de promotion au pays et à l'étranger. De ce montant, 40 000 dollars ont servi à l'organisation d'une conférence consacrée au dialogue avec les acteurs non étatiques, parrainée conjointement par AMC et par le groupe de travail sur les acteurs non étatiques de la CIMT.

La CIMT elle-même a obtenu un financement de base de 200 000 dollars à l'appui de ses activités de promotion à l'échelle internationale. La contribution du Canada visait à soutenir le travail de la coordonnatrice de la CIMT et du personnel du centre de ressources et des relations gouvernementales, en leur permettant de participer au programme de travail intersessions de la Convention d'Ottawa, à des conférences



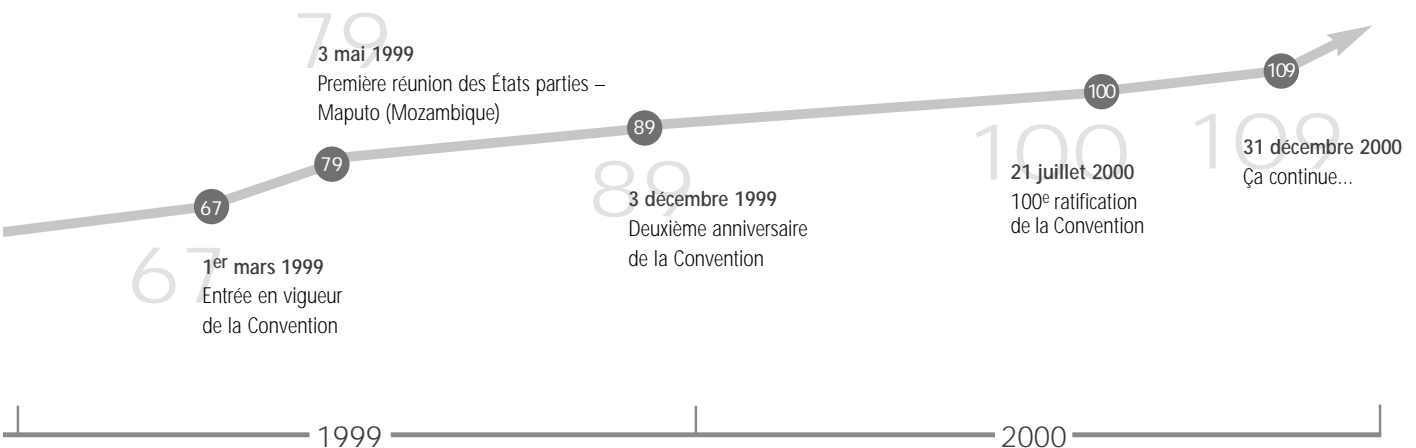
AMC

régionales et à des initiatives communautaires à l'échelle internationale.

L'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (IPPNW) a obtenu une aide de 100 000 dollars pour ses activités en faveur de l'universalisation de la Convention en ex-URSS. Cette aide du Canada a permis à l'IPPNW de recueillir des données, de surveiller les reportages des médias sur les mines et de poursuivre son travail en vue de former des coalitions entre les organisations favorables à l'interdiction des mines dans une région qui, jusqu'à présent, n'a pas encore donné un appui solide à la Convention.

Par ailleurs, le Canadian International Demining Corps (CIDC), organisme sans but lucratif de Sydney (Nouvelle-Écosse), a reçu près de 100 000 dollars pour entraîner des

Le Canada appuie les démarches entreprises par la coalition d'ONG Action Mines Canada auprès des milieux culturels canadiens. Ici, Mary Foster (AMC) et Rae McGrath, un militant de la campagne internationale pour interdire les mines, se joignent à des leaders communautaires somaliens pour discuter de la question.





MDN

équipes de chiens à la détection des mines et les envoyer sur le terrain. Le CIDC vise à devenir un centre d'excellence dans cet important domaine de l'action antimines.

Le Canada soutient également les démarches entreprises à l'échelle nationale ou régionale pour maintenir et élargir l'appui à la Convention d'Ottawa. Ainsi, en 1999, dans le cadre du Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines du MAECI, il a contribué 70 000 dollars pour la tenue de conférences en Inde, au Nigéria, en Croatie et en Géorgie consacrées à l'universalisation ou à la mise en application de la Convention. Le modèle des conférences régionales, qui a joué

un rôle si utile lors des étapes qui ont précédé la négociation de la Convention, continue d'occuper une place importante dans les efforts en vue de mobiliser les appuis et de sensibiliser l'opinion publique.

Il convient de souligner d'autres initiatives soutenues par le Canada dans divers pays par le truchement du Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines : contribution de près de 60 000 dollars à l'organisation Rebuild International pour la réalisation d'une étude sur la démilitarisation d'une usine de munitions en Bosnie; contribution de 10 000 dollars au réseau des survivants (Landmine Survivors Network) en vue de la visite de son porte-parole officiel, la Reine Noor de Jordanie, au Vietnam et au Cambodge pour promouvoir la Convention d'Ottawa et les droits des survivants des mines terrestres; contribution de 34 000 dollars aux travaux de Mine Action Scholar-in-Residence (organisme



Mary Wareham/CIMT

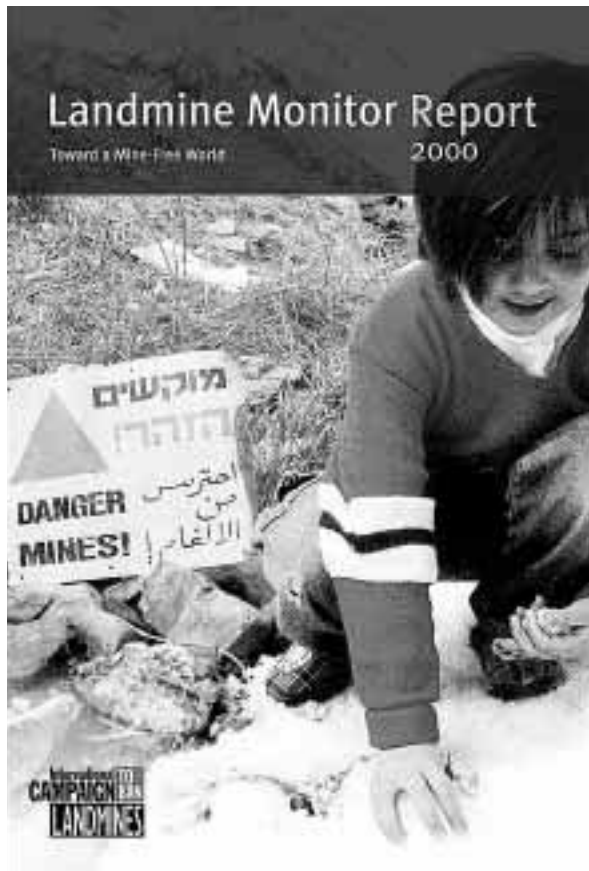


La campagne indienne en vue d'interdire les mines

(En haut à gauche) Ancien commandant des Forces canadiennes, le lieutenant-général à la retraite Gordon Reay a amorcé un dialogue avec les dirigeants militaires étrangers au sujet de l'utilité douteuse des mines antipersonnel.

(Ci-dessus) La campagne indienne en vue d'interdire les mines a réuni des victimes pour défendre leur cause.

(Ci-contre) La conférence régionale de Zagreb sur l'action antimines a débuté par la destruction de 3 434 mines antipersonnel.



Le deuxième rapport annuel de l'Observatoire des mines a été présenté lors de la deuxième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue en septembre 2000.

de Boston) visant à intégrer des cours et des conférences sur l'action antimines aux programmes d'études des universités américaines; contribution de 45 000 dollars pour la tenue de concerts en Californie mettant en vedette Sheryl Crow, Emmy Lou Harris et Steve Earle (Concerts for a Landmine Free World).

Le dialogue entre militaires est un autre élément important contribuant à la promotion de la Convention. En 1999, le Canada a financé des visites de l'ancien commandant de l'armée canadienne, le lieutenant-général (retraité) Gordon Reay, dans quatre pays – Bangladesh, Kenya, Sri Lanka et Géorgie – pour amorcer ce dialogue. Dans ces discussions avec les responsables militaires étrangers, le Canada met en évidence le caractère douteux de l'utilité militaire des mines antipersonnel

et explique comment on peut mener des opérations militaires sans faire appel à ces armes.

Activités de surveillance

Contrairement aux autres accords de contrôle des armements, la Convention d'Ottawa ne prévoit pas de mécanisme formel de vérification ou de système de surveillance. C'est pourquoi le Canada estime qu'il faut des sources d'information indépendantes sur la mise en application de la Convention et sur le respect de ses dispositions.

À cette fin, le Canada a, au cours de l'exercice 1999-2000, versé 200 000 dollars par l'entremise du Programme de surveillance des mines du MAECI en vue d'appuyer l'Observatoire des mines de la CIMT. L'Observatoire des mines, un réseau mondial de chercheurs du secteur non gouvernemental, produit chaque année un rapport de plus de 1 000 pages sur les mesures prises par les États en vue d'appliquer la Convention d'Ottawa et sur leurs politiques et leurs

comportements relativement aux mines antipersonnel. Le premier rapport annuel a été diffusé en mai 1999 et le deuxième, en septembre 2000, à l'occasion de la deuxième assemblée des États parties à la Convention. Le Canada a été le premier pays à appuyer cette initiative de la CIMT en versant une contribution de 450 000 dollars au cours de l'exercice 1998-1999.

Une mine à fragmentation bondissante PPMI-SR II avant et après sa destruction.

Destruction des stocks

Aux termes de la Convention d'Ottawa, les États doivent détruire leurs stocks de mines antipersonnel dans un délai de quatre ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention. De plus, les États qui sont en



L'Col. Normand Lévesque/MDN



L. Col. Normand Levert/MDN

Une des six explosions qui ont servi à détruire 10 000 mines antipersonnel à Condega (Nicaragua) en février 2000.

mesure de le faire doivent aider d'autres pays à éliminer leurs stocks. Le Canada, qui a détruit ses derniers stocks de mines avant même que la Convention soit ouverte à la signature, s'est engagé à veiller à ce que les autres États respectent leurs obligations à cet égard.

En 1999-2000, dans le cadre du Programme de destruction des stocks, le Canada a envoyé deux conseillers techniques militaires et un conseiller civil au Nicaragua et au Honduras pour aider à la planification et à l'exécution de travaux de destruction des stocks de mines de

ces deux pays. Il a également fourni près de 2 650 dollars pour l'organisation d'une conférence d'experts sur la destruction des stocks de mines à Minsk, au Bélarus. Des discussions ont été engagées avec l'Ukraine au sujet de la prestation d'une aide financière et technique en vue de la destruction de quelque 10 millions de mines dans ce pays.

Mise en œuvre concrète de la Convention

La Convention d'Ottawa exige que les États signataires se réunissent à tous les ans jusqu'à la Conférence d'examen de la Convention, qui aura lieu en 2004. La première assemblée des États parties à la Convention s'est déroulée à Maputo, au Mozambique, du 3 au 7 mai 1999. Le Canada a accordé un appui financier à la



(Ci-dessus) Une carte postale de la CIMT distribuée lors de la première réunion des États parties à Maputo (Mozambique) en mai 1999.

(Ci-dessous) Les chefs de délégation participant à la rencontre.

conférence de Maputo en versant 22 000 dollars au gouvernement du Mozambique pour l'aider à accueillir cette rencontre importante. En outre, Le Canada a contribué la somme d'environ 75 000 dollars pour appuyer la participation de délégués venus de pays en développement touchés par les mines terrestres.

À cette première rencontre des États parties, les délégués ont fait une déclaration conjointe exprimant en termes vigoureux leur opposition à l'utilisation des mines antipersonnel par certains pays et faisant valoir la nécessité de multiplier les efforts de déminage et de venir en aide aux victimes. Les États parties ont en outre établi un programme de travail intersessions pour faciliter la mise en application de la Convention entre les assemblées annuelles. Le Canada a coprésidé le comité permanent sur le statut général et la mise en application de la Convention, mis sur pied dans le cadre de ce programme.

La deuxième assemblée des États parties a eu lieu à Genève du 11 au 15 septembre 2000. Bien que cette rencontre se soit déroulée au cours de l'exercice 2000-2001, le Canada a versé sa contribution (un peu plus de 27 000 dollars) aux Nations Unies pendant l'exercice précédent.

Les États parties à la Convention ont établi un programme de travail intersessions pour faciliter sa mise en place.



Réduction du nombre de victimes et campagnes d'information

Au milieu des années 90, on estimait que les mines antipersonnel faisaient environ 500 victimes par semaine, soit à peu près 26 000 par année. Bien que très approximatifs, ces chiffres n'en révèlent pas moins l'ampleur des souffrances causées par les mines.

Depuis, la Convention d'Ottawa a établi un nouveau régime international qui contribue déjà à empêcher de nouvelles utilisations des mines terrestres. La Convention oblige en outre les pays à déminer les terrains contaminés et à veiller à ce que les mines enfouies dans le sol ne fassent pas de nouvelles victimes. Ces dernières années, des progrès remarquables ont été réalisés en ce qui concerne le repérage et la signalisation des champs de mines, ainsi que les opérations de déminage proprement dites.

Les démarches entreprises par la communauté internationale pour réduire le nombre de victimes comprennent également des programmes d'information destinés à faire diminuer les comportements dangereux de la part des personnes résidant dans les régions infestées de mines en leur faisant mieux comprendre les risques que celles-ci représentent.

La perception de l'impact des programmes de sensibilisation qu'ont les militants de l'action antimines a évolué ces dernières années. Les nouveaux programmes d'information sont plus imaginatifs et reflètent davantage un souci de tenir compte des besoins et contextes propres aux populations locales en favorisant la participation des gens et en faisant appel à un matériel simple, clair et pertinent, diffusé dans les langues vernaculaires.

La dissémination des pratiques les plus efficaces en matière de sensibilisation aux mines a été grandement facilitée par un document de l'UNICEF consacré à cette question (*International Guidelines for Landmine and Unexploded Ordnance Awareness Education*). Le Comité permanent d'experts en aide aux victimes, en réintégration sociale et économique et en sensibilisa-

tion aux mines, établi en mai 1999 par les États parties à la Convention d'Ottawa, s'est attaché à faire connaître ce guide et à veiller à ce que ses principaux éléments soient intégrés dans la programmation des campagnes d'information.

S'il est difficile de mesurer l'impact que l'information relative aux mines peut avoir sur les comportements, il est néanmoins encourageant de voir qu'on trouve des activités de sensibilisation dans la plupart des pays contaminés et que les plus gravement touchés ont mis en place des programmes complets. Sans doute est-il tout aussi difficile d'établir un lien de causalité entre la sensibilisation aux mines et ses effets sur le nombre de nouvelles victimes, mais on sait en tout cas que, partout où un programme d'information détaillé a été mis en place, ce nombre a diminué. En voici certains exemples révélateurs :

(Ci-contre) Dans le cadre de l'étude effectuée en Angola par CIE/Canada dans le but d'évaluer les campagnes d'information sur les mines, des enfants de la province d'Huila répondent à un questionnaire illustré.

- en Afghanistan, le nombre de nouvelles victimes a baissé de moitié entre 1993 et 1999;
- en Bosnie-Herzégovine, on observe une régression constante du nombre de nouvelles victimes, qui est passé de 625 en 1996 à 94 en 1999;
- au Cambodge, le nombre de nouvelles victimes a diminué des deux tiers en 1999 par rapport à 1996;
- au Mozambique, on a recensé 60 nouvelles victimes en 1999, soit une baisse sensible par rapport à 1998, alors qu'on en comptait 133;
- en Croatie, on a recensé 50 nouvelles victimes des mines en 1999, soit une réduction de 36 % par rapport à l'année précédente.

Aussi encourageants que soient ces résultats, les souffrances humaines que continuent d'infliger les mines poussent le Canada à poursuivre ses efforts en vue de réduire encore davantage le nombre de nouvelles victimes. C'est pourquoi il apporte

un appui actif aux programmes d'information dans un certain nombre de pays, ainsi qu'à diverses initiatives destinées à évaluer ces programmes afin d'en assurer l'efficacité.

Angola

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'ACDI a, dans le cadre de son Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens, versé 250 000 dollars à UNICEF-Canada au titre de la sensibilisation aux mines en Angola. Cela porte à 500 000 dollars la contribution du Canada à ce programme jusqu'à présent, en vertu d'un engagement total de 750 000 dollars sur trois ans. Avec la collaboration de quatre ONG angolaises, l'UNICEF a lancé une campagne d'information à l'échelle locale comprenant des représentations théâtrales, des spectacles de marionnettes, des affiches, des répliques de mines en bois ainsi que des chants et danses traditionnels. Ces activités, qui s'adressaient aux enfants et adolescents de quatre capitales provinciales, visaient à améliorer la diffusion de l'information sur les dangers des mines terrestres en Angola.

Partout où un programme complet d'information sur les mines a été mis en place, on peut observer une baisse du nombre de victimes.



A. Swaminathan/CIÉ/Canada



Mélanie Régimbald/MAECI

Des scouts de Colombie participent à des mises en situation et à d'autres jeux qui montrent les effets de l'utilisation des mines terrestres.

Le Canada a par ailleurs versé près de 60 000 dollars à CIETcanada dans le cadre du Programme de recherche et d'élaboration de politiques du MAECI, pour financer une étude d'évaluation des programmes de sensibilisation aux mines en Angola. Les recherches portaient sur les connaissances et les comportements des enfants relativement aux mines. L'étude, menée dans les provinces de Huila et d'Uige, a montré que, si les documents et campagnes d'information communiquaient effectivement des renseignements sur les dangers associés aux mines et sur la signalisation utilisée, ces instruments n'incitaient toutefois pas les enfants à faire preuve de plus de prudence. Les résultats ont également indiqué que les personnes sans formation scolaire avaient souvent de la difficulté à comprendre les matériels proposés. L'étude renfermait

des recommandations quant aux moyens à prendre pour rendre les programmes de sensibilisation plus attentifs aux besoins des enfants et pour ainsi réduire les risques de blessure ou de mort. Suite à ces recommandations, UNICEF-Angola a entrepris de revoir sa conception des stratégies de sensibilisation aux mines.

Bosnie-Herzégovine

L'ACDI a engagé 580 000 dollars sur quatre ans (provenant de sources autres que le FCMT) pour la réalisation d'un projet de sensibilisation aux mines dirigé par la Banque mondiale en Bosnie-Herzégovine. Grâce à cette somme, 560 séances d'information sur les mines ont pu avoir lieu et des affiches et manuels ont pu être distribués dans 118 municipalités.

Colombie

Dans le cadre du Programme d'initiatives contre les mines du MAECI, le Canada a versé 100 000 dollars à UNICEF-Colombie en guise de contribution à la mise en place d'un programme d'information sur les mines en collaboration avec les Scouts de Colombie, la Fondation Kiwanis et la Croix-Rouge colombienne. Au moyen de mises en situation et de jeux, le programme a permis de sensibiliser les enfants et les jeunes aux effets dévastateurs produits par les mines terrestres.

Mozambique

À la suite d'inondations qui ont causé des ravages sans précédent au Mozambique au début de 2000, le Canada a fait une contribution de 500 000 dollars au titre de l'aide d'urgence à l'action antimines. Une partie de ce montant était destinée à des activités de sensibilisation visant à prévenir une hausse du nombre d'accidents causés par les mines terrestres lors du retour des populations qui avaient fui les inondations.

Dans le cadre d'un engagement de 1,25 million de dollars portant sur plusieurs années, le Canada a versé 333 000 dollars au cours de l'exercice 1999-2000 au titre d'un projet innovateur réalisé au Mozambique, qui bénéficiait aussi d'un apport identique des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA). Grâce à ce cofinancement, l'ONG Coopération Canada-Mozambique (COCAMO) a pu réaliser un programme intégré d'action antimines qui comprend un volet d'information.

Nicaragua

Le Canada a apporté son soutien aux ateliers d'information sur les mines tenus dans le nord du Nicaragua par le Fallsbrook Centre, une ONG du Nouveau-Brunswick, dans le contexte de son projet d'aide aux victimes.

L'ACDI a, par l'entremise de son Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens, versé la somme de 100 000 dollars à ce projet au cours de l'exercice 1999-2000, ce qui porte la contribution du Canada à 206 000 dollars en deux ans.

Comité international de la Croix-Rouge

Dans le cadre de son Programme des institutions multilatérales, l'ACDI a versé 300 000 dollars au CICR à titre de participation au financement de ses activités d'aide aux victimes et de sensibilisation aux dangers

des mines. La contribution canadienne s'inscrit dans la campagne de collecte de fonds consacrée par le CICR à ces deux volets de l'aide humanitaire.

Nations Unies

Le Canada a versé 60 000 dollars au Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS) pour l'aider à diffuser l'information sur la façon de réduire les risques dans les régions où de nombreuses mines ont été enfouies dans le sol. Ce financement doit contribuer à la mise au point d'un guide et d'un programme de formation destinés à faire mieux connaître le Convention d'Ottawa au personnel humanitaire de l'ONU et d'autres organismes, et à lui fournir les renseignements qui lui permettra d'œuvrer en toute sécurité dans les régions minées.

Au Mozambique, le Canada a appuyé une campagne d'information sur les mines organisée d'urgence après les inondations du début de 2000.



Opérations de déminage

Lorsque diverses organisations de la société civile ont attiré l'attention de la communauté internationale sur le fléau des mines terrestres au début des années 90, le problème semblait insurmontable. On estimait à plusieurs dizaines de millions le nombre de mines enfouies dans le sol ou déposées par terre dans plus de 70 pays.

Ces dernières années, les militants de l'action antimines ont compris que la nature du problème tient non pas au nombre de mines lui-même mais plutôt au nombre de personnes qu'elles menacent directement ou indirectement. Ce constat a grandement facilité le choix des priorités en matière de déminage. Comme la Convention

d'Ottawa exige par ailleurs que les États parties procèdent au déminage dans un délai de 10 ans, on est en droit de croire qu'il ne faudra que plusieurs années, et non pas plusieurs décennies, pour surmonter les problèmes causés par les situations les plus graves et les plus inquiétantes en ce qui a trait aux terrains minés.

Certes, le déminage est une activité coûteuse et dangereuse, qui ne peut se dérouler qu'avec lenteur, mais la communauté internationale a néanmoins fait des progrès concrets vers la réutilisation sûre et productive de nombreux terrains auparavant minés. Aujourd'hui, des activités de déminage se déroulent dans pas moins de 71 pays ou régions à travers le monde. Dans certains des endroits les plus contaminés, des progrès remarquables ont été accomplis en 1999 en ce qui a trait à l'enlèvement des mines et des munitions explosives non explosées (UXO) et à la réutilisation productive des terres déminées :

- Afghanistan – déminage de 110 km² en 1999, portant le total à 465 km² depuis 1993;
- Bosnie-Herzégovine – déminage de 3,7 km² en 1999;
- Cambodge – déminage de 11,9 km² en 1999, portant le total depuis 1993 à 155 km²;
- Croatie – déminage de 23,6 km²;
- Kosovo – déminage de 8 km²;
- Laos – déminage de 6,2 km²;
- Mozambique – déminage de 5 km², portant le total à 194 km².

La superficie totale des terrains déminés qui redeviennent utilisables et productifs ne cesse de s'accroître.



Nicolas Drouin/ACDI



Plusieurs facteurs expliquent ces progrès : accroissement des ressources, coordination plus étroite, données plus nombreuses et plus exactes, mise au point de pratiques plus efficaces, de nouveaux équipements et de nouvelles techniques de déminage. En 1999, 13 donateurs ont contribué plus de 75 millions de dollars américains au titre des activités de déminage. En outre, des millions de dollars ont été consacrés à la mise au point de techniques nouvelles ou améliorées de détection et d'enlèvement des mines terrestres.

Le Comité permanent sur le déminage, constitué en mai 1999 par les États parties à la Convention d'Ottawa, s'est penché attentivement sur la révision des normes internationales relatives au déminage humanitaire. Cette révision se poursuit en vue de définir les principes qui doivent présider au choix de méthodes de déminage plus sûres et plus efficaces.

La participation du Canada au déminage prioritaire comprend diverses activités : appui aux centres locaux d'action antimines, réalisation d'études d'impact socio-économique de niveau un, mise au point de bases de données, prestation de services techniques, fourniture de matériel de protection, déploiement d'équipes de déminage, développement de nouvelles

technologies et de nouvelles approches, expertise technique et financement destinés aux centres de déminage, fourniture d'équipement de protection, aide à la création de bases de données, préparation de relevés des zones minées, formation de chiens détecteurs de mines, renforcement des ressources locales et déploiement d'équipes sur le terrain.

Un membre du groupe Canadian International Demining Corps dresse des chiens pour la détection de mines en Bosnie.

Afghanistan

L'Afghanistan reste l'un des pays les plus minés du monde. On y a dénombré jusqu'à 3 000 nouveaux cas de blessures causées par les mines et les UXO en 1999, ce qui témoigne de la nécessité de multiplier les efforts pour les risques auxquels les populations civiles sont exposées. Outre les crédits affectés par le FCMT, le Canada a versé, au titre de l'action antimines, une aide financière de 1 million de dollars au Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies en Afghanistan au cours de l'exercice 1999-2000. La plupart des programmes qui ont bénéficié de cette aide ont été réalisés par des ONG afghanes.

Depuis 1993-1994, l'ACDI a versé 6,75 millions de dollars au titre des activités de déminage et de sensibilisation aux mines en Afghanistan dans le cadre de son programme international d'aide humanitaire.

Le Canada a fourni une aide technique et financière précieuse aux centres d'action antimines en Bosnie-Herzégovine.

Bosnie-Herzégovine

À la suite du conflit qui a déchiré la Yougoslavie, le territoire de la Bosnie-Herzégovine s'est trouvé infesté de mines antipersonnel qui ont entravé le retour chez eux des réfugiés en toute sécurité, ainsi que l'utilisation productive des terres et de l'infrastructure du pays.

L'ACDI a engagé 10 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre d'un programme intégré en Bosnie-Herzégovine. De ce montant, un peu plus de 3,1 millions de dollars ont été déboursés en 1999-2000. À ce jour, près de 5,6 millions de dollars ont été consacrés au soutien institutionnel, au déminage et à l'aide aux victimes. Par ailleurs, toujours au cours de l'exercice 1999-2000, le MAECI a versé 475 000 dollars dans le cadre du Programme d'initiatives contre les mines, au titre du déminage et d'activités connexes en Bosnie-Herzégovine.

Le Canada attache une grande importance aux projets qui mettent l'accent sur les activités de déminage réalisées par des ressortissants bosniaques, notamment aux projets du CIDC, de la Force de stabilisation de l'OTAN (SFOR), de Handicap International et de Norwegian People's Aid (NPA). Le Canada a aussi apporté son soutien au Centre d'action antimines de Bosnie-Herzégovine (CAMBH), qui joue le rôle d'organe central de prise de décisions et de coordination de l'action antimines dans ce pays.

De concert avec d'autres donateurs, le Canada s'efforce de favoriser une approche coordonnée et intégrée du problème des mines terrestres. De nombreux experts techniques ont été affectés à des postes au sein des centres d'action antimines (CAM), de la SFOR et d'un conseil des donateurs, où ils s'emploient à rallier un consensus au sujet de la formulation de méthodes de déminage viables et coordonnées.

Le Canada a fait les contributions suivantes au titre du déminage en Bosnie-Herzégovine en 1999-2000 :

- 930 000 dollars pour le soutien institutionnel des CAM de Bosnie; ce montant a été versé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour appuyer les fonctions de base du CAMBH et des CAM des « entités nationales », ainsi que le détachement d'experts du MDN auprès de ces centres; de février à juin 1999, quatre membres des Forces canadiennes ont été détachés auprès des CAM; ce nombre a été réduit à deux en juin 1999, et la mission a pris fin en février 2000;
- 150 000 dollars versés au PNUD pour l'embauche d'un chef des projets de déminage; on a détaché un expert canadien qui devait occuper ce poste pendant un an;
- 630 000 dollars au titre du Programme de déminage de la SFOR destiné aux forces armées des entités nationales; dans le cadre

Un démineur d'Akcija Protiv Mina, une ONG bosniaque.



Lisanne Garceau-Bednar/ACDI

de ce programme, on a déployé 550 démineurs des forces armées des entités nationales, acheté cinq ambulances et trois mini-fléaux Bozena, et formé trois personnes à l'utilisation de ces appareils; le soutien fourni par le Canada et la Norvège au programme de déminage de la SFOR a permis d'augmenter de 70 % le nombre de démineurs bosniaques;

- 790 000 dollars en faveur d'une ONG bosniaque active dans le déminage, Akcija Protiv Mina, mise sur pied par Handicap International, une ONG franco-belge; par l'intermédiaire de cette dernière, le Canada a été l'un des principaux donateurs d'Akcija Protiv Mina, premier organisme de déminage bosniaque à obtenir la certification du CAMBH; les autres organisations reconnaissent aujourd'hui que ce projet est l'une des opérations de déminage les plus efficaces et les mieux organisées en Bosnie-Herzégovine;
- 250 000 dollars au titre du programme de déminage du canton de Sarajevo, réalisé par NPA; les fonds ont servi à former et déployer 27 démineurs bosniaques et à couvrir le coût de l'exploitation d'un mini-fléau;
- 350 000 dollars au titre de la formation et du déploiement de dix chiens spécialement dressés par le CIDC pour détecter les mines, ainsi que de leurs maîtres bosniaques;
- sur le montant total des dépenses affectées à la Bosnie-Herzégovine, la somme de 2,6 millions a été versée au Fonds international d'affectation spéciale de la Slovénie pour le déminage et l'aide aux victimes; les États-Unis ont versé une contribution équivalente.

Cambodge

Depuis 1993, le Canada a versé 4,3 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'action antimines au Cambodge. La Direction générale des programmes multilatéraux de l'ACDI a versé 146 000 dollars au cours de l'exercice 1999-2000, portant à 746 000 dollars le montant total des contributions faites par le FCMT depuis 1998. Cette somme a servi à financer le détachement de sept conseillers techniques des Forces canadiennes auprès du Centre cambodgien de déminage (CCD). Après avoir fourni une aide technique et des services de leadership de niveau élevé au CCD, les conseillers canadiens sont rentrés au Canada



Lisanne Garceau-Bednar/ACDI

en juillet 2000. L'ACDI a par ailleurs versé une aide financière de 400 000 dollars au PNUD en faveur du CCD dans le cadre de son Programme des institutions multilatérales.

Le Cambodge ayant pris en charge une part croissante de sa gestion interne, le Canada collabore maintenant avec les autorités et les ONG du pays dans le cadre d'un programme bilatéral d'action antimines. Ce programme intégré, doté d'un budget de 5 millions de dollars sur plusieurs années, doit servir à favoriser la reprise de l'exploitation économique des terres, réduire le nombre de victimes des mines, renforcer les ressources institutionnelles, mener une étude d'impact socio-économique de niveau un et venir en aide aux victimes.

Le Canada a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Cambodge pour la réalisation d'une étude d'impact de niveau un. Geospatial International, une entreprise de géomatique de Burlington (Ontario), fournira des services d'expertise technique et de gestion aux fins de cette étude, laquelle sera menée en collaboration avec le CCD. L'étude devrait prendre fin en septembre 2001.

Croatie

Dans le cadre de son Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines, le MAECI a versé 200 000 dollars au programme d'aide à l'action antimines des Nations Unies, en faveur du Centre d'action antimines de Croatie. Grâce à cette contribution, les chiens formés à la détection des mines ont pu rester en Croatie au cours de l'hiver afin de maximiser leurs services et leur efficacité sur le terrain.

Le Canada a financé l'utilisation de ce mini-fléau mobile (débroussailleuse) dans le cadre du programme de déminage animé par le groupe Norwegian People's Aid dans la région de Sarajevo.

Géorgie

Dans le cadre du Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines, l'ACDI a versé 215 000 dollars à HALO Trust, un ONG britannique de déminage, au titre de l'action antimines intégrée en Abkhazie, une région de la Géorgie, ancienne république de l'ex-Union soviétique.

Jordanie

Dans le cadre de son Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines, le MAECI a versé un peu plus de 500 000 dollars au CIDC en 1999-2000 pour financer l'enlèvement des mines dans la vallée du Jourdain. Ces crédits ont financé la prestation de services de formation au Corps royal des ingénieurs de Jordanie, ainsi que l'achat de matériel de déminage et de protection, dans le cadre de la phase 2 d'un projet parrainé conjointement par le Canada, la Norvège, la Jordanie et Israël.

Kosovo

Au terme du conflit au Kosovo, la présence de mines terrestres et d'UXO a entravé le retour des réfugiés en toute sécurité, ainsi que la distribution de l'aide humanitaire, le rétablissement de la paix et l'aide à la reconstruction dans la région. Le Canada a réagi en fournissant près de 2,9 millions de dollars pour alléger cette crise humanitaire au cours de l'exercice 1999-2000; la majeure partie de ces fonds provenaient de sources autres que le FCMT. En deux ans, l'ACDI a engagé un montant total de 5 millions de dollars (à l'exclusion des crédits provenant du FCMT) en faveur de l'action antimines au Kosovo.

(Ci-dessus) Déminage d'un ancien terrain de foot près de la rivière Gumista en Abkhazie. On y a déterré 400 mines.

(Ci-contre) À la demande de la Jordanie, le Canada a fourni un chargeur Caterpillar pour aider au déminage dans la vallée du Jourdain. De gauche à droite : le brigadier-général Zakariya Ja'afra, le brigadier-général Nassar Al-Majali, le brigadier-général Youcoub Haddadjali, la sénatrice Sheila Finestone, l'ancien ambassadeur du Canada en Jordanie, Michael Molloy et une journaliste de Radio-Canada, Leila Deeb.



HALO Trust



Ambassade du Canada à Amman, Jordanie

Au cours de l'exercice 1999-2000, les activités suivantes ont été entreprises au titre de l'action antimines :

- l'ACDI a contribué 75 000 dollars à l'envoi d'une mission chargée d'évaluer les besoins de l'action antimines au Kosovo et de fournir un soutien institutionnel au Centre de coordination antimines des Nations Unies (CCANU); en collaboration avec la Belgique, le Canada a parrainé une mission visant à évaluer l'étendue du problème des mines terrestres au Kosovo et à préparer le terrain pour le CCANU; le Canada a en outre financé en partie le poste de gestionnaire du programme du CCANU pendant six mois;
- le MAECI a fourni 138 000 dollars et l'ACDI, 65 000 dollars pour le détachement au Kosovo, pendant six mois, d'un officier des Forces canadiennes chargé d'assurer la liaison entre la KFOR (force de l'OTAN) et le CCANU; trois autres employés du MDN ont été envoyés à Pristina pour produire des

cartes et des bases de données identifiant l'emplacement des mines terrestres et des UXO au Kosovo;

- l'ACDI a engagé 500 000 dollars sur deux ans afin d'appuyer l'ensemble des opérations du CCANU et de lui permettre d'effectuer des enquêtes pour déterminer le nombre de mines terrestres qui restent et de procéder à un contrôle de la qualité dans les zones déminées;
- l'ACDI a engagé 300 000 dollars en faveur d'un abri d'urgence et d'activités de déminage connexes;
- l'ACDI a versé 328 000 dollars et le MAECI, 200 000 dollars à des organisations spécialisées en déminage, soit le CIDC et l'organisme Wolf's Flat Ordnance Disposal; près de 1,3 million de dollars ont été versés à l'International Demining Alliance of Canada; ces sommes sont consacrées aux opérations de déminage d'urgence.

Lenny Grogan et Dave Bruce, du groupe Wolf Flats Ordnance Disposal, à la recherche de mines sur une exploitation porcine près de Pristina (Kosovo).



Mark O'Neill/Toronto Sun

Grâce à l'aide apportée par le Canada, le Mozambique sera en mesure de planifier une campagne nationale de déminage.

Laos

Dans le but d'aider à promouvoir la Convention d'Ottawa au Laos et d'aider ce pays à se débarrasser des mines terrestres et des munitions non explosées, l'ACDI a versé 150 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale du PNUD pour l'enlèvement des UXO au Laos, ce qui portait à 355 000 dollars sa contribution totale sur deux ans. Ce financement a aidé à mettre en place les ressources nécessaires pour gérer un programme de déminage, abaisser le nombre des victimes de l'explosion d'UXO et accroître les superficies destinées à la production alimentaire et à d'autres activités de développement.

Moldavie

La Moldavie, qui a ratifié la Convention durant l'été 2000, a reçu du Canada une contribution de 120 000 dollars déboursée dans le cadre du Programme des institutions multilatérales de l'ACDI. Dix combinaisons et casques de protection pour les opérations de déminage,

fabriqués par Med-Eng Systems, d'Ottawa, ont été donnés au service de génie de l'armée moldave. Des représentants du MDN et de Med-Eng se sont rendus en Moldavie pour offrir un entraînement à l'utilisation de ces vêtements de protection au cours des exercices de déminage.

Mozambique

Le Canada a engagé 10 millions de dollars dans l'aide au déminage au Mozambique sur une période de cinq ans. Ces crédits donneront au Mozambique les assises nécessaires pour planifier les opérations de déminage et fixer les priorités de la relance de l'économie, ainsi que pour venir en aide aux victimes et financer la diffusion d'information sur les mines terrestres.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la somme d'un peu plus de 1,7 million de dollars a servi à effectuer des relevés des terrains minés, préparer des cartes et créer des bases de données.

- Étude nationale d'impact socio-économique de niveau un :

Cette initiative a débuté en mars 1998 sous la direction du CIDC. Parmi les progrès réalisés au cours du dernier exercice, on peut signaler le début des relevés sur le terrain, l'amélioration des techniques de préparation et de description des relevés et la formation des arpenteurs à l'utilisation de l'équipement GPS (système de positionnement global).

- Production de cartes destinées à faciliter le déminage :

L'intégration du matériel et du logiciel du système d'information géographique (SIG) a permis de présenter les données concernant l'emplacement des champs de mines sur des supports cartographiques plus avancés.

- Amélioration du système de données de l'Institut national de déminage :

L'IND a reçu le matériel et les logiciels nécessaires pour manier le système de gestion de l'information sur le déminage (IMSMA), mis au point par le Centre international de déminage humanitaire (CIDH) de Genève.

- Expertise technique canadienne :

En avril 1999, trois spécialistes des Forces canadiennes ont été affectés pour un an au programme accéléré de déminage du PNUD au Mozambique. Après les inondations qui



Mark Yarnosh/ICMDN

L'adjudant-maître Luc Lorrain des Forces canadiennes explique le fonctionnement du matériel de repérage par GPS au Mozambique.



OEA

ont frappé ce pays, les mandats de deux des trois experts ont été prolongés de trois mois, soit jusqu'en juillet 2000.

L'ACDI a par ailleurs, dans le cadre d'un engagement de 1,25 million de dollars réparti sur plusieurs années et relevant du Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens, versé 333 000 dollars en faveur du programme de déminage mené conjointement par les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) et l'organisation Coopération Canada-Mozambique. Ce programme, qui est réalisé dans le sud du Mozambique, comprend des opérations de déminage de proximité et des activités axées sur le développement communautaire après le déminage. L'apport financier des TCA à ce programme est égal à celui de l'ACDI.

Nicaragua

Dans le cadre de son programme intégré pour les Amériques, l'ACDI a versé 1 million de dollars au programme de déminage mené au Nicaragua par l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) de l'Organisation des États américains (OEA). La Norvège cofinance avec le Canada ce programme de deux ans destiné à appuyer les activités de déminage le long du « front opérationnel n° 4 », situé sur la frontière nord du Nicaragua. Les crédits

accordés par le Canada ont servi à financer les dépenses engagées sur le terrain (vêtements protecteurs, alimentation des démineurs, entretien des véhicules, assurance et frais administratifs des bureaux locaux dans les régions rurales).

Pérou-Équateur

Le Canada a versé 400 000 dollars à l'OEA par l'intermédiaire de l'ACDI pour permettre à l'UPD de coordonner et exécuter la phase II de son programme de déminage à la frontière entre le Pérou et l'Équateur. Cet apport a servi à financer le matériel de détection, de protection et d'enlèvement des mines, ainsi que le soutien logistique au déminage dans la région de Tiwinza. Une contribution de 300 000 dollars versée à l'UPD par le Canada en 1998 avait facilité la création du Fonds d'affectation spéciale de l'OEA pour le déminage au Pérou et en Équateur.

Tchad

Dans le cadre de son Programme des institutions multilatérales, l'ACDI a accordé au PNUD un financement de base de 150 000 dollars en faveur du Centre d'action antimines du Tchad, portant ainsi la contribution du Canada à 250 000 dollars sur deux ans.

Des soldats de l'armée nicaraguayenne au cours d'une séance de formation au déminage donnée par l'OEA et l'IADB (Inter-American Defense Board).

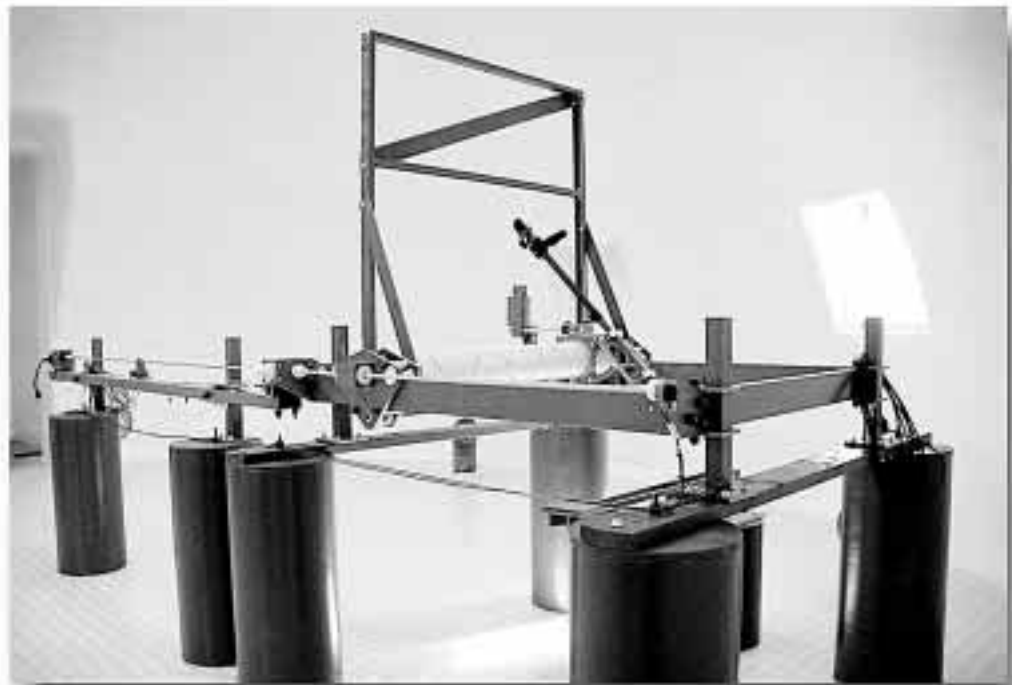


Le Centre canadien des technologies de déminage

Le Centre canadien des technologies de déminage a été créé en 1998 dans le but d'accroître les activités de recherche et de développement (R-D) dans le domaine des technologies de déminage durables et peu coûteuses. Principal organisme canadien à se concentrer sur ces technologies, le CCTD mène des travaux de recherche fondamentale, construit une base de données sur les technologies de déminage et s'emploie à adapter à un usage humanitaire les technologies militaires dans ce domaine. Il est chargé d'évaluer les technologies de déminage afin de s'assurer que seules les plus appropriées et les plus efficaces soient mises en pratique sur le terrain. Par l'intermédiaire d'Industrie Canada, il encourage et finance la participation de l'industrie à la mise au point et à la commercialisation de nouvelles technologies prometteuses.

Le Centre a connu sa première année complète d'exploitation au cours de l'exercice 1999-2000. Grâce à son association avec le Centre de recherches pour la défense Suffield, le CCTD a entrepris un programme détaillé de R-D et a déjà mis au point des technologies que l'industrie va

pouvoir fabriquer et qui seront ensuite utilisées sur le terrain. Le CCTD joue déjà un rôle important dans la collaboration internationale en matière de déminage et a établi de bonnes relations de travail avec les spécialistes de ce domaine. Les crédits affectés par le FCMT aux opérations du



Un appareil d'essai non métallique servant à évaluer l'efficacité des détecteurs de métaux.

Groupe d'instrumentation de photographie du CROSIMON

CCTD en 1999-2000 s'élevèrent à près de 2,8 millions de dollars. Les réalisations du Centre sont nombreuses, comme le montrent les exemples qui suivent.

Recherche et développement

Le programme de recherche du CCTD met l'accent sur l'élaboration de techniques améliorées pour la détection et la neutralisation des mines antipersonnel et pour la protection des démineurs, ainsi que sur des technologies ancillaires comme la robotique. Le programme est exécuté à l'interne et dans le cadre de contrats avec des entreprises canadiennes qui se servent des équipements du Centre pour effectuer des essais sur le terrain. Dans le domaine de la détection, la stratégie consiste à se pencher sur un nombre relativement élevé de technologies prometteuses et à choisir celles qui feront l'objet d'une mise au point plus élaborée afin de les mettre ensuite à la disposition des démineurs. Parmi les travaux en cours, on étudie présentement la possibilité d'appliquer l'imagerie hyper-spectrale à la cartographie par photographie aérienne des zones minées. En ce qui a trait à la protection des démineurs, grâce à une connaissance plus approfondie des phénomènes physiques liés à l'explosion des mines et des mécanismes de blessure, on a pu mettre au point un nouvel ensemble de protection pour le déminage humanitaire.

Évaluation des nouveaux produits

Depuis un an, les équipements et procédés relatifs aux essais et aux évaluations ont bénéficié de l'apport des toutes dernières technologies, élaborées au CCTD même ou dans le cadre de contrats avec des

(Ci-haut) Une véritable mine PMA-2 et sa reproduction très fidèle.

(Ci-contre) Un chirurgien militaire examine le modèle de jambe cassable pour évaluer la gravité d'une blessure causée par l'explosion d'une mine.



fournisseurs extérieurs, ou encore acquises par le Centre grâce à sa présence au sein du réseau mondial de spécialistes en recherche militaire. Ainsi, pour évaluer l'efficacité de

l'équipement mécanique proposé pour le déminage et réduire les risques auxquels sont exposés les équipes d'évaluation et leur matériel, on a mis au point des mines-robots qui réagissent comme les mines véritables mais ne renferment pas d'explosifs. Ces mines, conçues pour le CCTD par deux compagnies canadiennes, doivent servir à évaluer l'équipement de déminage dans un site d'essai reflétant les techniques les plus récentes. Un essai effectué en juin 2000 a démontré l'utilité des mines-robots dans l'évaluation du matériel de





démunage mécanique. Plusieurs pays ont manifesté un vif intérêt pour les mines-robots et une entreprise canadienne négocie actuellement l'obtention d'une licence en vue de fabriquer et vendre ces engins d'essai. On espère que, dans le cadre du Programme international de tests et d'évaluation (PITE), les mines-robots serviront de modèle pour la mise à l'essai et l'évaluation du matériel de neutralisation.

Le modèle de jambe cassable, mis au point en Australie, est un autre exemple d'une technologie de pointe servant aux essais du CCTD. Ce modèle est une reproduction fidèle de la jambe humaine, composée de matériaux qui réagissent à une déflagration de la même façon que les tissus humains. Le Centre s'en sert pour évaluer et améliorer les nouveaux équipements protecteurs. Grâce aux résultats de ces travaux, le CCTD participe à l'élaboration des normes internationales en matière d'équipements protecteurs.

critères de rendement et réaliser des essais internationaux de l'équipement. Les pays qui participent au programme effectuent présentement des essais exhaustifs de tous les détecteurs de métal sur le marché. Le Forum permettra aux participants d'échanger et de publier des données techniques, notamment celles qui émanent du PITE. Le protocole d'entente relatif au PITE a été signé en juillet 2000, et le premier produit de cette collaboration internationale, à savoir un « rapport du consommateur » sur les détecteurs de métal, est aujourd'hui accessible aux spécialistes en démunage.

Mise à l'essai et évaluation

Dans le cadre du PITE, le Centre a mis à l'essai des détecteurs de métal au Cambodge, en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan et en Croatie. Les résultats de ces tests sur le terrain complètent ceux des expériences menées à l'interne. Ils permettent également d'offrir la technologie canadienne aux spécialistes du démunage et de recueillir les réactions de ces derniers pour aider les concepteurs à améliorer leur produit.

Soutien technique aux compagnies canadiennes

Le CCTD offre un soutien technique aux fabricants canadiens de produits servant au démunage. Ce soutien, qui comprend l'accès aux méthodes et résultats de la R-D et des essais sur le terrain, aide à réduire les délais de développement et facilite le processus de mise en vente. Ainsi, MREL Specialty Explosive Products, une entreprise de Kingston (Ontario), a mis au point un nouvel explosif, dénommé FIXOR, qui neutralise les mines terrestres et les UXO. Les essais menés dans les laboratoires du CCTD ont été suivis d'une démonstration de ce produit devant un groupe international de démineurs au Kosovo en octobre 1999. Il s'avère que le FIXOR est un substitut à la fois sûr et peu coûteux aux explosifs C-4 et TNT dans les opérations de démunage humanitaire et d'élimination des UXO. Il peut être transporté à travers le monde par voie terrestre ou par avion de passagers ou avion-cargo. Grâce à un financement du MAECI, le centre thaïlandais d'action antimines (Thailand Mine Action Centre) recevra des stocks du nouvel explosif et une formation relative à son utilisation.

Grâce aux recherches approfondies sur les équipements protecteurs effectuées par



Groupe d'instrumentation de photographie du CROSMIND

Préparation du nouvel explosif FIXOR pour une démonstration au Kosovo.

Collaboration internationale

Le CCTD joue un rôle clé dans la collaboration internationale, dans le cadre du PITE et du Forum d'information sur les technologies de démunage (Demining Technology Information Forum). Le PITE a pour mandat de formuler des normes universelles pour la mise à l'essai et l'évaluation de l'équipement de démunage, de faire appel à ces normes pour établir des

le CCTD et le CRDS, la compagnie Med-Eng Systems d'Ottawa a mis au point un nouveau système de protection des pieds, baptisé « botte-araignée », et un ensemble de déminage humanitaire. Comme le Canada et les États-Unis exigent tous deux le port de l'ensemble de déminage humanitaire, les deux pays ont collaboré à la mise au point d'une méthodologie pour tester ces équipements de protection. Cette méthodologie a été utilisée lors de la mise à l'essai aux États-Unis de cinq ensembles fabriqués par différentes compagnies, dont Med-Eng, et constituera un élément important de la contribution canado-américaine aux normes de l'ONU relatives aux équipements de protection individuels.

La botte-araignée, l'ensemble de déminage humanitaire et le FIXOR, qui sont maintenant sur le marché, faisaient partie de l'exposition sur le déminage, « Interdisons les mines 99 ».

Examen des solutions de remplacement aux mines antipersonnel

Le refus de certains pays de signer la Convention d'Ottawa reste l'un des principaux obstacles à son adoption universelle. Une des raisons invoquées pour justifier ce refus tient au fait que ces pays considèrent les mines antipersonnel comme une option militaire utile et peu coûteuse. Il faut espérer que les travaux du CCTD relatifs aux solutions de remplacement aux mines aideront le Canada à convaincre les pays encore réticents. En 1999-2000, la Direction de la planification stratégique (Opérations terrestres) du MDN a entrepris une étude de l'utilisation passée des mines antipersonnel et de leur impact sur les opérations des forces terrestres. Le rapport issu de cette étude a été terminé en janvier

2000. Le CCTD a entrepris d'évaluer les études des autres pays relatives aux substituts et devrait publier ses résultats au début de 2001.

Diffusion de l'information aux utilisateurs et à l'industrie

Le CCTD gère un site Web (à l'adresse www.ccmatt.gc.ca) et a produit une série de brochures et de documents d'information qu'il distribue à grande échelle au Canada et à l'étranger. Le Centre appuie en outre les initiatives de sensibilisation du MAECI, tels l'exposition « Interdisons les mines 99 » et le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines.

Commercialisation

Les entreprises canadiennes qui veulent contribuer aux efforts de déminage, en particulier celles qui disposent d'une technologie pertinente, peuvent le faire par l'intermédiaire du CCTD. Pour les aider à définir et à exploiter les possibilités qui s'offrent à elles dans le domaine du déminage, Industrie Canada offre une information pertinente sur son site Web (www.ic.gc.ca). Industrie Canada aide également les compagnies qui souhaitent participer à des foires commerciales où elles pourront présenter leur équipement ou leurs services de déminage.

Après l'explosion d'une mine antipersonnel équivalant à 97 grammes de TNT, seules les deux pattes avant de la « botte-araignée » ont été endommagées, le reste étant resté intact.



Les entreprises canadiennes désireuses de contribuer aux efforts de déminage peuvent le faire par l'entremise du CCTD.



L'aide aux survivants et à leur milieu communautaire

Les ONG estiment qu'il y a à travers le monde de 300 000 à 600 000 personnes qui ont survécu à l'explosion d'une mine terrestre. On trouve en outre des dizaines de milliers de membres de la famille des victimes et d'autres villageois qui vivent dans la terreur à cause de ces armes.

La Convention d'Ottawa exige des pays qui sont en mesure de le faire qu'ils viennent en aide aux victimes des mines en veillant à ce qu'elles reçoivent des soins et des services de réadaptation et de réintégration sociale et économique. La tâche est énorme, car la plupart des victimes vivent dans certains des pays les plus pauvres au monde. On estime que seulement 10 % des survivants ont accès aux soins médicaux et services de réadaptation appropriés.



Robert Semanuk



Ian Garlick/COPIE

Le Guardians Institute of Orthopaedics de Kandahar (Afghanistan) offre un ensemble complet de services aux victimes des mines, dont un grand nombre doivent subir plus d'une amputation.

Des progrès importants ont été réalisés depuis un an dans le cadre des efforts visant à offrir des secours plus nombreux et plus efficaces aux victimes des mines. Grâce aux travaux du Comité permanent d'experts en aide aux victimes, en réintégration sociale et économique et en sensibilisation aux mines, créé en mai 1999 par les parties à la Convention d'Ottawa, on a pu élaborer des pratiques plus efficaces pour répondre aux besoins des victimes. Des initiatives comme le guide de la CIMT pour le traitement et la réadaptation des survivants (*Guidelines for the Care and Rehabilitation of Survivors*) et le guide de l'organisation Médecins pour les droits de l'homme destiné à aider les gouvernements et les ONG à recueillir des données (*Measuring Landmine Incidents and Injuries and the Capacity to Provide Care*) sont des outils qui permettent d'offrir de meilleurs services aux victimes.

(Ci-contre) Il faudra remplacer la prothèse de cette jeune Mozambicaine à plusieurs reprises au cours de sa croissance.

On sait aujourd'hui que l'aide aux victimes englobe un large éventail d'activités : soins pré-hospitaliers et hospitaliers, rééducation physique et réadaptation psychologique, réintégration sociale et économique, mise en place de politiques visant les personnes handicapées, collecte de données, recherches sur la santé et aide sociale. À cet éventail correspond un ensemble de programmes réalisés par un grand nombre d'intervenants. Ce sont là les principes qui guident l'aide apportée par le Canada aux survivants des mines et aux personnes qui les entourent.

Afghanistan

L'Afghanistan est l'un des pays les plus touchés par le fléau des mines terrestres. Si le nombre de nouveaux incidents continue de baisser, des milliers de victimes ont néanmoins besoin de services. En 1999-2000, l'ACDI a, dans le cadre de son Programme des institutions multilatérales, versé 300 000 dollars au PNUD en faveur du Programme d'ensemble en faveur des Afghans handicapés afin de favoriser le développement à l'échelle locale des ressources nécessaires



Philip Maher/Vision mondiale

Au Cambodge, Vision mondiale Canada offre aux victimes des mines des cours de formation en agriculture au niveau local ainsi que de petits prêts.

pour offrir des services aux personnes handicapées.

Dans le cadre de son Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens, l'ACDI a versé 153 000 dollars au Guardians Institute of Orthopaedics, une ONG basée à Kandahar. Cette contribution a permis d'offrir à celle-ci des services complets de réadaptation aux survivants : soins orthopédiques, physiothérapie, counselling, soins auto-administrés et acquisition d'aptitudes pour la résolution de problèmes.

En outre, un montant de 10 000 dollars a été versé au centre de réadaptation de l'Hôpital Royal d'Ottawa en vue de mener une étude sur les compétences du personnel de la clinique du Guardians Institute à Kandahar et d'offrir des services de formation en prothétique et orthostatique.

Amérique centrale

Durant l'exercice 1999-2000, l'ACDI a versé 750 000 dollars à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) dans le cadre de son programme intégré pour les Amériques. Cette contribution fait partie d'une initiative qui s'adresse aux victimes des mines au Nicaragua, au Honduras et au Salvador et qui est dotée d'un budget de 3,5 millions de dollars sur cinq ans. L'OPS, le Canada (par l'intermédiaire du centre international de réadaptation communautaire de l'Université Queen's [International Centre for Community Based Rehabilitation, ICCBR]) et le Mexique participent à ce projet, qui vise à mettre en place des services de réadaptation en milieu rural et des programmes communautaires de réadaptation, à favoriser le développement de la prothétique et de l'orthostatique à l'échelle régionale, et à faciliter la réintégration socio-économique des victimes des mines terrestres.

Cette année, le programme a permis de réaliser une étude de faisabilité nationale sur la prothétique et l'orthostatique au Honduras, d'organiser cinq ateliers de réadaptation communautaire et trois ateliers d'information sur les handicaps, d'envoyer l'équipe de travail sur la réinsertion économique en mission de planification au Salvador et au Honduras, et de coordonner la mise en place d'un système d'information sanitaire.

Le Canada et Israël ont maintenu leur appui financier à un projet d'aide aux victimes au Guatemala, d'une durée de deux ans. La somme de 200 000 dollars a été versée à l'ICCBR pour lui permettre de renseigner les populations locales et les professionnels de la santé au sujet des principes et des stratégies de réadaptation communautaire. Son homologue israélien (Development Study Centre) offre une formation à la réadaptation sociale et économique des survivants.

Le Canada a aussi appuyé des projets d'aide réalisés en Amérique centrale par deux ONG canadiennes. Le Fallsbrook Centre, du Nouveau-Brunswick, a reçu 100 000 dollars de l'ACDI (dans le cadre du Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens) pour lancer au nord du Nicaragua un projet qui fournit aux victimes de mines terrestres des prothèses et une formation à l'électricité solaire afin de leur permettre de distribuer, d'installer et de maintenir des systèmes à énergie solaire dans les villages. La contribution du Canada à ce projet s'élève à 206 000 dollars.

Dans le cadre du même programme, le Sierra Club de la Colombie-Britannique a reçu

125 000 dollars pour un projet d'aide aux victimes au Salvador, qui consiste à leur donner une formation pour la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement. La contribution du Canada à ce projet depuis 1998 s'élève à 325 000 dollars.

Bosnie-Herzégovine

Le programme antimines de l'ACDI en Bosnie-Herzégovine, doté d'un budget global de 10 millions de dollars sur cinq ans, comprend un volet de 500 000 dollars pour l'aide aux victimes. L'ACDI appuie également un projet d'aide aux survivants et de soins de santé doté d'un budget de 2,5 millions sur quatre ans, provenant de sources autres que le FCMT. Ce projet, réalisé par l'Université Queen's, permettra de fournir des équipements aux centres locaux de réadaptation et de former les travailleurs de la santé. Enfin, l'ACDI a, en 1999-2000, consacré 300 000 dollars à un autre projet animé par l'Université Queen's, axé sur des activités de counselling par les pairs destinées aux personnes handicapées et aux victimes des mines.

Cambodge

Dans le cadre de son Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens, l'ACDI soutient au Cambodge un programme d'aide aux victimes qui s'étend sur plusieurs années. Administré par Vision mondiale Canada, ce programme facilite la réinsertion sociale des personnes handicapées dans les provinces de Battambang, Pursat, Banteay Meanchey et Pailin. Chaque année, plus d'une centaine de handicapés reçoivent une formation qui leur permet d'acquérir des aptitudes techniques et se voient également offrir des services de placement dans des domaines comme la réparation de moteurs, de radios et de téléviseurs, et la dactylographie. On offre en outre à l'échelle locale des services de formation aux techniques agricoles et des prêts qui s'adressent aux femmes handicapées. Le Canada a versé 250 000 dollars à Vision mondiale Canada pour ce projet dans le cadre d'un engagement de 750 000 dollars sur trois ans.

L'ACDI continue d'appuyer le programme de réadaptation des victimes géré conjointement par Oxfam-Québec et la société de

Victimes mozambicaines dans un centre de réadaptation qui reçoit de l'aide de l'ACDI, de Coopération Canada-Mozambique et du syndicat TCA-Canada





VVAIF

Mozambique

Le Canada a versé la somme de 333 000 dollars au projet intégré mené conjointement par le syndicat TCA-Canada et l'ONG Coopération Canada-Mozambique au Mozambique. Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'un budget de 1,25 million de dollars réparti sur plusieurs années. En 1999-2000, le projet a permis de rénover un centre de soins orthopédiques de la province de Nampula, d'aider les centres de transit où séjournent les victimes durant leur réadaptation, de faciliter le transport des victimes vers les centres et d'offrir une formation axée sur la création d'emplois et la réadaptation des victimes.



ADRA Canada

Sierra Leone

Dans le cadre du Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines du MAECI, le Canada a versé près de 29 000 dollars à l'ONG américaine Vietnam Veterans of America Foundation pour l'envoi en Sierra Leone d'un agent de formation spécialisé en prothétique.

Yémen

L'ACDI a versé, au titre de son Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens, la somme de 150 000 dollars à un projet d'aide aux victimes des mines au Yémen dirigé par ADRA Canada. Le but du projet est d'offrir des services de réadaptation communautaire et une aide professionnelle aux victimes et à leurs familles dans trois régions du pays. Il a également permis d'engager des discussions avec le gouvernement du Yémen en vue de la rédaction d'un projet de loi visant à faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées. À ce jour, 300 000 dollars ont été consacrés à ce projet.

(Ci-dessus) Un atelier de fabrication de prothèses en Sierra Leone. Le Canada a financé l'envoi d'un spécialiste chargé de former des confectionneurs de prothèses dans ce pays déchiré par des conflits internes.

réadaptation des handicapés de guerre (Cambodian War Amputees Rehabilitation Society), une ONG établie à Calgary. Ce projet, qui se déroule dans la province de Pursat depuis 1994, permet d'offrir des services de réadaptation et de réintégration aux victimes des mines et à d'autres personnes handicapées. À ce jour, plus de 500 personnes ont reçu une formation qui les aide à gagner leur vie et à participer à la reconstruction du Cambodge.

(Ci-dessous) Bénévoles dans une clinique de réadaptation à Sanaa (Yémen).

Kosovo

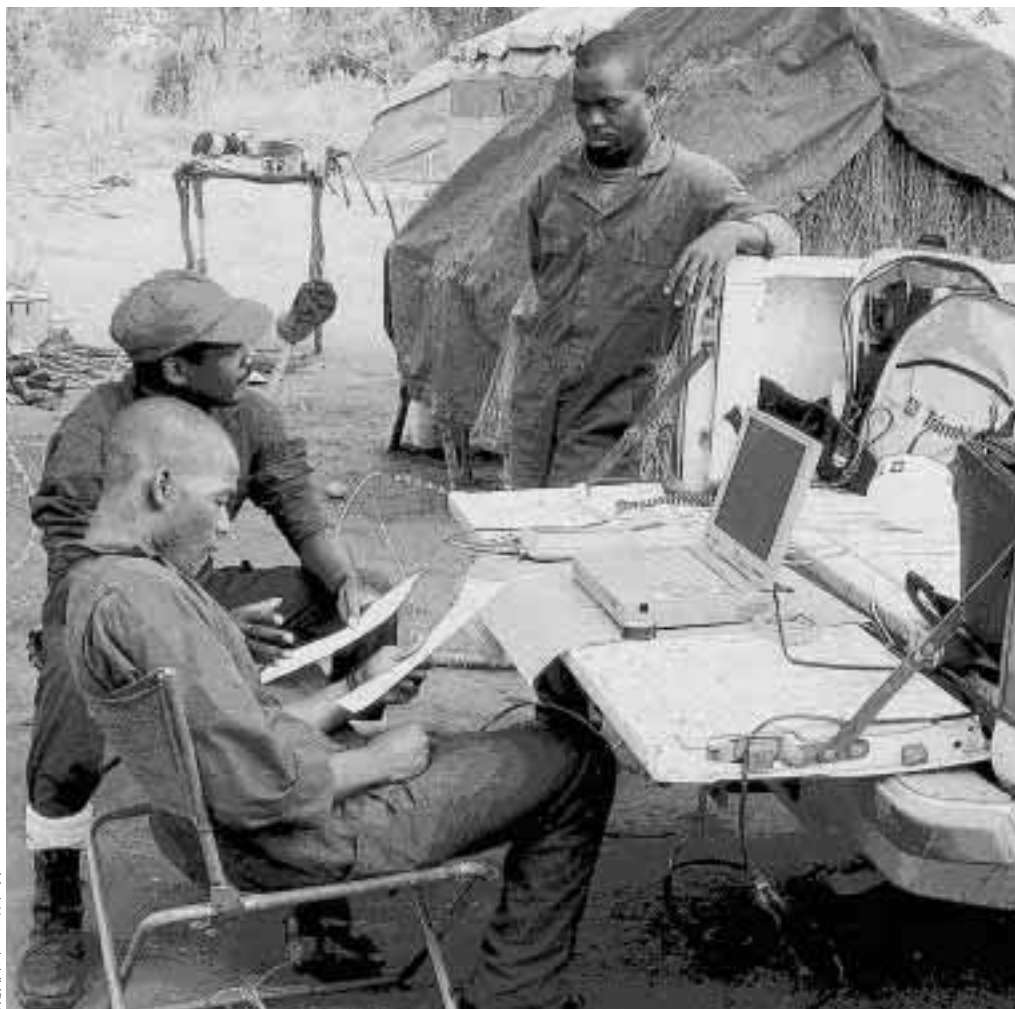
L'ACDI a versé la somme de 500 000 dollars (provenant de sources autres que le FCMT) au projet de l'Université Queen's visant à venir en aide aux victimes des mines terrestres. Au début, le projet servait à offrir une aide d'urgence dans les camps de réfugiés, en particulier aux victimes des mines. On a par la suite élargi cette assistance aux centres communautaires, en offrant notamment une formation aux travailleurs de la santé et aux physiothérapeutes kosovars.

Comité international de la Croix-Rouge

Dans le cadre du Programme des institutions multilatérales, l'ACDI a versé 300 000 dollars au CICR en réponse à son appel spécial pour le financement des programmes d'aide aux victimes et de sensibilisation aux mines. Cet apport visait les soins chirurgicaux, médicaux et hospitaliers ainsi que les services de rééducation physique dans les localités les plus touchées par les mines terrestres.

Pour améliorer l'information et la coordination

Il s'impose de disposer d'une information plus abondante et de meilleure qualité à propos du problème mondial des mines terrestres si on veut en saisir toute l'ampleur et établir des priorités cohérentes pour l'affectation des ressources. Jusqu'à tout récemment, on définissait le problème des mines terrestres par une estimation approximative du nombre d'engins enfouis dans le sol à travers le monde. On sait aujourd'hui que cet indicateur n'est guère utile puisqu'il ne rend pas compte de l'impact social et économique des dangers que représentent les mines. Le nombre total de victimes sur la planète n'indique pas où les besoins sont les plus pressants, de quels sont les besoins particuliers des victimes ni à quel genre de services elles ont accès.



Mark Yamosh/UNDP

De retour au camp de base, des techniciens mozambicains terminent le repérage d'un champ de mine avec des données recueillies au moyen du système GPS.

Grâce aux travaux effectués ces dernières années par le PNUD et le CIDH, nous sommes mieux en mesure d'utiliser des indicateurs socio-économiques pour analyser l'impact du problème des mines et les progrès réalisés en vue de le faire disparaître. Des initiatives comme celles qu'ont entreprises le PRIO (Peace Research Institute of Oslo) en Norvège et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) au Canada ont permis de mieux comprendre le lien entre l'action antimines et la planification et la programmation du développement au sens large.

On constate aussi des progrès en ce qui a trait aux données et renseignements nécessaires pour mieux comprendre le problème des mines terrestres à l'échelle mondiale. Une enquête internationale sur les mines terrestres (Global Landmine Survey) a été lancée en 1998 dans le but de produire des données fiables sur l'impact socio-économique des mines. Sous la direction d'un groupe de travail composé de représentants des Nations Unies, du CIDH, de l'organisme Vietnam Veterans of America Foundation et d'autres ONG, des études d'impact socio-économique de niveau un ont été entreprises

ou sont sur le point de l'être dans plusieurs pays touchés par le problème des mines.

Grâce au concours du Canada et d'autres pays, des études ont présentement lieu en Angola, au Cambodge, au Kosovo, au Liban, au Mozambique, au Tchad et au Yémen. La première étude de niveau un, financée au moyen d'une contribution canadienne de 1,5 million de dollars, a pris fin au milieu de l'année 2000 au Yémen et les résultats ont été communiqués au gouvernement yéménite en septembre.

Les renseignements généraux sur la nature et l'ampleur du problème des mines dans un pays donné sont un autre élément important permettant d'établir les priorités et d'assurer l'efficacité de la coordination. L'ONU devait, à la fin de 2000, avoir effectué plus de 10 missions d'évaluation inter-agences destinées à recueillir des renseignements de ce genre en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Égypte, en Équateur, au Honduras, au Pérou, au Liban, en Namibie, en Sierra Leone, en Zambie et au Zimbabwe.

La manipulation des données recueillies sur le terrain est aujourd'hui plus systématique et plus avancée, grâce au système de gestion de l'information sur l'action antimines

Consultation à O'Our (Yémen) dans le cadre d'une étude d'impact socio-économique de niveau un.



Survey Action Centre/MCPA



(Information Management System for Mine Action) du CIDH. Ce système fournit aux Nations Unies et aux centres locaux d'action antimines un meilleur outil pour prendre des décisions et faire état des travaux et des progrès accomplis.

Le Canada sait que la collecte de données est un élément important des efforts déployés en vue d'apporter une solution au fléau des mines à travers le monde. C'est pourquoi il a appuyé divers projets au cours de l'exercice 1999-2000, dont ceux décrits ci-après.

Indicateurs socio-économiques

L'ACDI a contribué 100 000 dollars au Service de l'action antimines des Nations Unies (UNMAS) pour une étude socio-économique des pays infestés de mines. L'UNMAS, en collaboration avec le CIDH, s'est penché sur trois cas – le Kosovo, le Laos et la Mozambique – pour mieux connaître et évaluer l'impact socio-économique des mines et mesurer les progrès de l'action antimines.

Études d'impact socio-économique de niveau un

Le Canada a été l'un des principaux pays à contribuer à la récente étude d'impact socio-économique de niveau un menée au Yémen. Il a également financé, dans le cadre du programme intégré pour le Mozambique, une étude de niveau un qui a débuté en 1998, et il appuie une étude similaire présentement en cours au Cambodge. Les crédits engagés au titre de ces trois études depuis la création du FCMT s'élèvent à 8 millions de dollars sur cinq ans.

Information sur l'aide aux victimes

Dans le cadre du Programme de recherches et d'élaboration de politiques, le MAECI a versé près de 65 000 dollars à l'organisation Médecins pour les droits de l'homme pour mener des études pilotes en vue d'enquêtes auprès des survivants des mines terrestres en Azerbaïdjan, et pour imprimer et distribuer un guide renfermant les outils nécessaires à ces enquêtes et des instructions détaillées quant à leur utilisation. Intitulé *Measuring Landmine Incidents and Injuries and the Capacity to Provide Care*, le guide a été distribué lors des réunions du Comité

Une équipe ougandaise traduit une base de données sur la surveillance des blessures, mise au point avec le concours du Canadian Network for International Surgery.



Le Canada a appuyé la production de ce guide pour la cueillette de données au sujet des victimes des mines, préparé par l'organisme Médecins pour les droits de l'homme.

Le Canada appuie l'UNMAS, qui sert d'organe de coordination de l'action antimines au sein de l'ONU.

permanent de la Convention d'Ottawa et expédié par la poste aux responsables des campagnes antimines, des organisations humanitaires et des institutions gouvernementales du monde entier.

Dans le cadre du Programme des institutions multilatérales, l'ACDI a en outre versé 250 000 dollars en faveur des initiatives de surveillance des blessures causées par les mines en Afrique; ce montant a été déboursé au titre d'un engagement de 500 000 dollars sur deux ans envers l'Organisation mondiale de la santé. Celle-ci développe, met à l'essai et diffuse des outils pour la collecte de données dans 10 pays africains. La contribution versée par l'ACDI lui a permis de mettre au point un modèle pour la collecte de données sur les blessures qui a été intégré au système de gestion de l'information de l'UNMAS pour l'action antimines. Il sera ainsi possible d'améliorer l'évaluation des effets sur la santé des blessures causées par les mines et de renforcer l'aptitude des gouvernements, des agences de l'ONU et des ONG à planifier et gérer les services de réadaptation.

L'ACDI a par ailleurs, par l'entremise de son Programme de mise en valeur de la créativité des Canadiens, versé 75 000 dollars à l'ONG Canadian Network for International Surgery (CNIS) pour la surveillance des blessures en Ouganda. Le CNIS, en collaboration avec des partenaires locaux, a participé à la création d'une base de données axée sur les effets sur la santé des blessures causées par les mines (à partir d'observations dans les hôpitaux et dans les villages). Le projet a pour but de faciliter la planification des programmes et l'affectation des ressources, ainsi que d'améliorer les compétences des travailleurs de la santé dans les cliniques d'urgence. À ce jour, ce projet a bénéficié d'un financement de 200 000 dollars.

Soutien aux centres d'action antimines

L'ACDI s'est engagée à verser un certain nombre de contributions pour appuyer le rôle important que jouent les centres d'action antimines du point de vue de la coordination nationale des efforts en vue d'apporter une solution aux problèmes causés par les mines : 778 000 dollars sur deux ans pour l'évaluation et le soutien institutionnel du Centre de coordination de l'action antimines des Nations Unies au Kosovo; près de 1,1 million de dollars pour le soutien institutionnel des centres

d'action antimines de Bosnie; 400 000 dollars pour le Centre cambodgien de déminage; 150 000 dollars à titre de financement de base pour le Centre d'action antimines du Tchad; et 150 000 dollars à titre de financement de base à UXO Lao. La majeure partie de ces crédits ont été acheminés par l'entremise du PNUD.

Le MAECI a par ailleurs, dans le cadre de son Programme d'initiatives pour l'interdiction des mines, versé environ 95 000 dollars au Centre d'action antimines des Nations Unies en Azerbaïdjan. Le Canada a également contribué un peu plus de 30 000 dollars au financement d'une mission d'évaluation chargée de définir des orientations stratégiques pour le Centre d'action antimines de la Thaïlande.

Coordination internationale

Par l'intermédiaire du Programme des institutions multilatérales de l'ACDI, le Canada a fourni à l'UNMAS un financement de base de 150 000 dollars pour appuyer le rôle critique qu'il joue à titre d'organe de coordination de l'action antimines au sein de l'ONU. Une somme additionnelle de 500 000 dollars a été versée à titre de financement non réservé pour permettre à l'UNMAS d'entreprendre des activités à l'appui de son mandat.



Recherche et recommandations

Dans le cadre de son Programme de recherches et d'élaboration de politiques, le MAECI a versé un peu plus de 47 000 dollars au CISS (Centre for International and Security Studies, de l'Université York) pour appuyer un programme de recherche sur l'action antimines. Ce programme comprenait un projet de recherche guidée et un concours d'essais destinés à stimuler l'intérêt et les capacités des étudiants universitaires et à produire des documents renfermant des recommandations dans le domaine de l'action antimines.

La poursuite des efforts

Les médias se sont intéressés de près à la Convention d'Ottawa au moment où elle a été signée en 1997, mais les travaux concrets de déminage, de destruction des stocks, d'aide aux victimes et de sensibilisation au danger des mines terrestres se poursuivent aujourd'hui. Il importe que les Canadiens et les citoyens des autres pays comprennent que nous devons maintenir l'élan si nous voulons véritablement mettre un terme à la menace que représentent les mines – et ce, d'ici quelques années et non pas dans plusieurs décennies.

Le Canada diffuse l'information au grand public sur le problème mondial des mines dans le cadre du Programme de communication et de durabilité du MAECI. Au cours de l'exercice 1999-2000, ce programme a consacré près de 1,4 million de dollars à diverses initiatives, y compris la préparation du rapport annuel du Fonds canadien contre les mines terrestres, présenté chaque année au Parlement, et la publication du magazine *Passage : rapport du Canada sur l'interdiction des mines terrestres*, publié deux fois l'an.

Le MAECI continue de distribuer des documents audiovisuels primés (notamment un documentaire vidéo et un CD-ROM produits en 1998) à des particuliers et à des groupes dans le monde entier. Le Programme de communication et de durabilité maintient aussi le site Web du gouvernement canadien sur la question des mines terrestres, « Passage », à l'adresse www.mines.gc.ca. Parmi les documents éducatifs diffusés sur le Web qui ont été produits en 1999, on compte le *Guide d'action sur les mines*.



Mélanie Gagnon/PLAAM

Violaine Des Rosiers, Jeune Ambassadeur à l'action contre les mines, et Jill Olscamp, du YMCA de Fredericton, expliquant le problème des mines terrestres aux visiteurs du Sommet de la Francophonie de Moncton.



(Ci-dessus) Le Canada a appuyé la campagne de sensibilisation au problème des mines menée par la Société canadienne de la Croix-Rouge, « Survivre à la paix ».

(Ci-dessous) Darryl Toews, Jeune Ambassadeur à l'action contre les mines, dirige un groupe d'étudiants de Morden (Manitoba) dans d'une randonnée de sensibilisation aux mines.

Un guide pour les programmes d'études est en cours de préparation et sera affiché sur le Web en 2001.

Toujours par l'intermédiaire du Programme de communication et de durabilité, le gouvernement a informé ses citoyens des mesures qu'il a prises pour s'attaquer au problème des mines terrestres à travers le monde. Diverses expositions, y compris un vaste stand multimédia interactif, la reconstitution d'un village miné et des maquettes sur table, ont circulé dans les écoles, les universités et les bâtiments publics d'un océan à l'autre, et ont aussi été présentées lors d'événements importants comme le Sommet de la Francophonie à Moncton et les Jeux panaméricains à Winnipeg.

Le Canada collabore avec des organisations locales et nationales pour assurer la vitalité de la campagne contre les mines terrestres. Le Programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines, lancé en collaboration avec Action Mines Canada et la Croix-Rouge canadienne, et appuyé par le Programme de stages internationaux pour les jeunes du MAECI, représente à cet égard l'une des initiatives de sensibilisation les plus innovatrices. En 1999-2000 – soit la deuxième année de cette initiative – huit diplômés universitaires, sponsorisés par des ONGs de Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec et Halifax, avaient pour mission

de promouvoir une prise de conscience du problème des mines et de la Convention d'Ottawa auprès des médias, des écoles et des groupes locaux.

Le Canada a par ailleurs versé près de 100 000 dollars à la Croix-Rouge canadienne pour financer une exposition de deux jours marquant le deuxième anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa. Organisée au Parc Lansdowne à Ottawa, l'exposition « Interdisons les mines 99 » comprenait la visite d'un village miné reconstitué, des exposés prononcés par des conférenciers de renom (dont la Reine Noor de Jordanie), un centre d'action antimines virtuel et un mini-festival du film.

Les initiatives de coopération axées sur la sensibilisation accrue du public au problème des mines comprenait aussi le versement de 30 000 dollars à Cineflix Productions pour couvrir une partie des coûts de production d'un documentaire intitulé *Chris Giannou: On the Border of the Abyss*, consacré au chirurgien canadien Chris Giannou et à son travail auprès des survivants de mines terrestres. La Croix-Rouge a reçu une contribution d'un peu plus de 8 700 dollars destinée à appuyer sa campagne de sensibilisation, « Survivre à la paix ».

Le Canada a également appuyé la constitution d'une base durable de ressources privées destinées à l'action antimines. En tout, 1 million de dollars ont été fournis par l'ACDI et le MAECI



Darryl Toews/PLAAM



(Ci-dessus) Des étudiants de la région d'Ottawa visitent un stand sur le déminage à l'exposition « Interdisons les mines 99 ».

(Ci-contre) Le Gouverneur général, M^{me} Adrienne Clarkson, la Reine Noor de Jordanie, le Premier ministre Jean Chrétien, John Ralston Saul et M^{me} Aline Chrétien au cours du premier diner et gala de financement du Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, à Rideau Hall, en décembre 1999.

à la **Fondation des mines terrestres du Canada**, un organisme caritatif qui recueille des fonds pour promouvoir l'action antimines et favoriser la pérennité des programmes antimines. La Reine Noor de Jordanie, le Gouverneur général Adrienne Clarkson et le Premier ministre Jean Chrétien ont assisté au gala d'ouverture de la Fondation, en décembre 1999. Celle-ci a appuyé deux programmes menés sur le terrain en Amérique centrale, lancé son propre programme « Adoptez un champ de mines » et créé un site Web à l'adresse www.clearlandmines.com afin de recueillir des fonds.

Les citoyens canadiens ont eux aussi manifesté leur détermination à trouver une solution au problème des mines en contribuant au Fonds canadien d'action contre les mines terrestres (FCAMT), un compte spécial créé par le MAECI et



Action Mines Canada pour recevoir les dons du public destinés aux projets d'action antimines. Au cours de 1999-2000 a eu lieu le premier déboursé au titre du FCAMT, une subvention de 30 000 dollars versée au CIDC pour l'achat de deux chiens détecteurs de mines et la première phase de leur dressage. Les fonds recueillis comprenaient les recettes tirées d'activités du Programme des Jeunes Ambassadeurs pour l'action contre les mines (par exemple, « Dansons pour vaincre la peur »), de collectes de fonds organisées lors des Jeux panaméricains de Winnipeg en 1999 et de dons de particuliers.

Tableaux des dépenses, 1999-2000

Fonds canadien contre les mines terrestres



Dépenses des ministères selon le programme

TABLEAU 1	Total des dépenses, 1999-2000
Programme	
MAECI	
Partenariat pour l'action contre les mines	713 500 \$
Initiatives d'interdiction des mines	2 655 891 \$
Surveillance des mines	200 000 \$
Recherches et élaboration de politiques sur l'action contre les mines	324 055 \$
Communications et durabilité	1 396 664 \$
Destruction des stocks	325 582 \$
Service de soutien des politiques	902 012 \$
Total partiel	6 517 704 \$
ACDI	
Programme intégré – Mozambique	1 716 000 \$
Programme intégré – Bosnie-Herzégovine	3 095 000 \$
Mise en valeur de la créativité des Canadiens	2 033 000 \$
Initiatives par pays – Asie	309 000 \$
Programme intégré – Amériques	2 155 000 \$
Programmes des institutions multilatérales	3 020 000 \$
Service de soutien	285,000 \$
Total partiel	12 613 000 \$
MDN	
Centre canadien des technologies de déminage	2 751 000 \$
Total partiel	2 751 000 \$
Industrie Canada	
Partenariats technologiques	75 275 \$
Total partiel	75 275 \$
Dépenses totales	21 956 979 \$

Dépenses consacrées à l'interdiction des mines

TABLEAU 2	
Ce tableau présente le détail des dépenses engagées dans le cadre du Fonds canadien contre les mines terrestres au cours de l'exercice 1999-2000 pour appuyer l'adoption de l'interdiction des mines par tous les pays du monde et pour assurer le respect de cette interdiction ainsi que la destruction des stocks.	
A Promotion et prévention	1999-2000
Amérique du Nord	79 050 \$
Ex-URSS	145 685 \$
Europe du Sud-Est	59 640 \$
Asie du Sud-Est	10 000 \$
B Démarches en vue d'interdire les mines à l'échelle mondiale	
Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres	200 000 \$
Action Mines Canada	316 000 \$
C Rencontres consacrées à la mise en application de la Convention et à son adoption universelle	
Inde	30 000 \$
Nigéria	10 000 \$
Croatie	10 000 \$
Géorgie	20 000 \$
D Surveillance en vue d'assurer le respect de la Convention	
Observatoire des mines 2000	200,000 \$
E Destruction des stocks	325 582 \$
Dépenses totales	1 405 957 \$

Dépenses selon le secteur d'activité

Interdiction des mines : dépenses consacrées à la promotion de l'adoption universelle et de la mise en application concrète de l'interdiction complète des mines, y compris de leur destruction

Information sur l'action antimines : dépenses consacrées à la mise au point d'une information plus complète et de meilleure qualité sur le problème des mines dans le but de mieux cibler l'action antimines (missions d'évaluation, enquêtes, outils d'information, recherches pour la création de capacités et la mise au point de pratiques efficaces)

Recherche et développement : dépenses consacrées à la recherche scientifique et à la mise au point de produits ou procédés nouveaux ou améliorés contribuant à la solution de problèmes soulevés par les mines

Coordination de l'action antimines : dépenses consacrées aux structures et organisations favorisant une approche cohérente en vue d'apporter des solutions aux problèmes soulevés par les mines

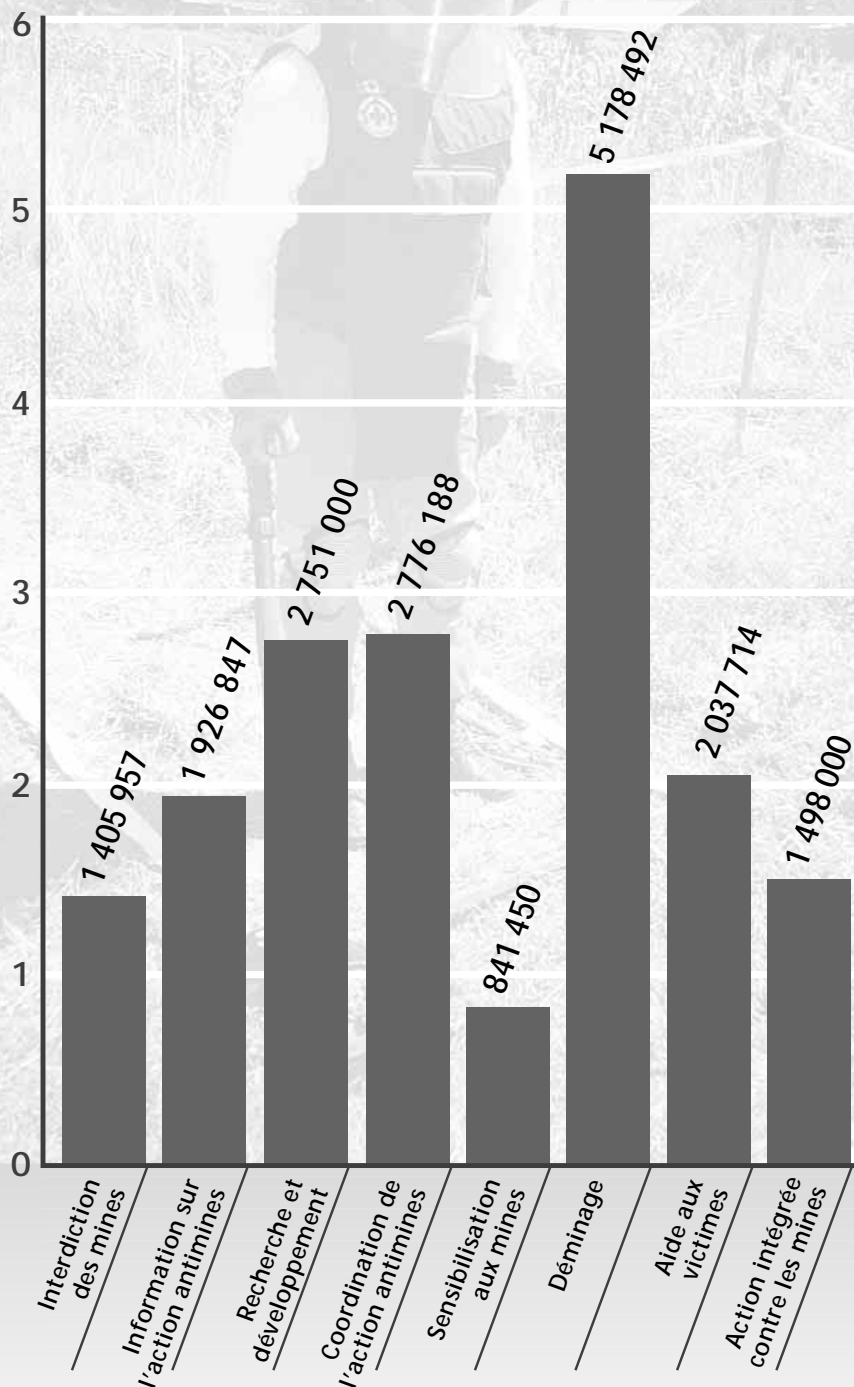
Sensibilisation aux mines : dépenses consacrées aux programmes d'information et de formation visant à réduire les activités à risque élevé et, par là, le nombre de victimes des mines

Déminage : dépenses consacrées à l'ensemble des activités liées aux déminage (relevés et marquage des champs de mines, formation, appui aux équipes canines de détection, matériel et combinaisons de protection, assurance de la qualité, etc.)

Aide aux victimes : dépenses consacrées aux services aux victimes (services médicaux, prothèses et aides orthostatiques et autres, réadaptation physique, professionnelle, sociale et psychologique)

Action intégrée contre les mines : dépenses consacrées aux programmes qui incorporent plus d'une activité de base

Millions de dollars



1999-2000

Fonds affectés à l'action antimines selon le pays

La carte indique, pour chaque pays ou région, les dépenses effectuées par le gouvernement du Canada au cours de l'exercice 1999-2000, au titre de l'information sur l'action antimines et sur les mines elles-mêmes, du déminage, de l'aide aux victimes et des programmes intégrés.

